

ANNEXE 3

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL D'AGEAS
RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2010**



Rapport Financier Intermédiaire Consolidé

du premier semestre 2010

ageas

Table des matières

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas	5
Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas	6
Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre 2010.....	9
Etat consolidé de la situation financière	10
Compte de résultat consolidé.....	11
Le résultat global pour la période	12
Etat consolidé des variations des capitaux propres	13
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	14
Informations générales	15
1 Résumé des principes comptables et de consolidation	16
1.1 Base comptable	16
1.2 Changements dans les principes comptables.....	16
1.3 Estimations comptables	18
1.4 Information sectorielle.....	19
1.5 Périmètre de consolidation.....	20
2 Acquisitions et cessions.....	21
2.1 Cessions en 2010	21
2.2 Acquisitions en 2009.....	21
2.3 Cessions en 2009	21
3 Actions en circulation et bénéfice par action.....	22
4 Contrôle et solvabilité.....	24
4.1 Ageas au niveau consolidé	24
4.2 Assurance	24
4.3 Compte Général.....	24
4.4 Capitaux propres stricto sensu cibles et capital total d'Ageas.....	24
Notes relatives à l'État consolidé de la situation financière.....	27
5 Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
6 Placements	29
6.1 Placements disponibles à la vente	29
6.2 Profits et pertes nets non réalisés sur les Placements disponibles à la vente compris dans les capitaux propres	31
6.3 Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat.....	31
6.4 Biens immobiliers	32
7 Créances	33
7.1 Créances sur les banques	33
7.2 Créances sur la clientèle.....	33
8 Royal Park Investments	34
9 Réassurance et autres créances	35
10 Option d'achat sur actions BNP Paribas	36
11 Passifs résultant des contrats d'assurance vie	38
12 Passifs résultant des contrats de placement vie	38
13 Passifs résultant des contrats « unit-linked »	38

14	Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	39
15	Certificats d'endettement	39
16	Dettes subordonnées	40
17	Emprunts	42
17.1	Dettes envers les banques	42
17.2	Dettes envers la clientèle	42
18	Actifs et passifs d'impôts différés	43
19	RPN(I)	44
	Notes relatives au compte de résultat consolidé	47
20	Primes d'assurance	48
21	Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	50
22	Profits et pertes réalisés et non réalisés	50
23	Sinistres et prestations d'assurance	51
24	Charges financières	52
25	Variations des dépréciations	52
	Notes relatives à l'information sectorielle	53
26	Information sectorielle	54
26.1	Information générale	54
26.2	Belgique	55
26.3	Royaume-Uni	55
26.4	Europe continentale	55
26.5	Asie	55
26.6	Compte général	56
26.7	État de la situation financière par secteur opérationnel	56
26.8	Compte de résultat des secteurs opérationnels	58
26.9	État de la situation financière par produit	60
26.10	Compte de résultat par produit	62
26.11	Résultat technique en assurances	64
26.12	Autres informations sectorielles en assurance non-vie	67
27	Passifs éventuels	68
27.1	Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques	68
27.2	Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales	71
28	Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière	74
	Déclaration du Conseil d'Administration	75
	Rapport des auditeurs	76

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux de ces états financiers sont en millions d'euros



Rapport du Conseil
d'Administration d'Ageas

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas

Informations générales

Les 28 et 29 avril 2010, les assemblées générales des actionnaires de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. ont respectivement approuvé la proposition soumise par le Conseil d'Administration de modifier le nom de la société « Fortis » en « Ageas ». Depuis le 30 avril 2010, la société a adopté le nouveau nom, avec pour conséquence que la cotation et toutes les communications officielles ont dès cette date été effectuées sous le nom « Ageas ». ageas SA/NV et ageas N.V. sont les deux sociétés mères de l'entreprise Ageas, qui est désormais active exclusivement dans l'assurance et détient une série de filiales, réparties sur quatre secteurs opérationnels: la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Évolution

Depuis le premier trimestre 2010, Ageas présente ses informations financières selon la nouvelle structure de reporting et de management, qui compte quatre secteurs opérationnels d'assurance : la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. Cette nouvelle structure vise à renforcer la transparence et à permettre une compréhension accrue de la dynamique opérationnelle des différentes activités. Le 22 juin 2010, Ageas a publié des résultats 2009 retraités en fonction de cette nouvelle structure et en tenant compte de changements dans les principes comptables locaux appliqués à notre partenariat en Chine.

Ageas a décidé de liquider Brussels Liquidation Holding (antérieurement Fortis Brussels). L'ancienne structure d'Ageas avait été définie pour englober les activités de banque (détenues par le biais de Fortis Brussels) et les activités d'assurance (détenues par le biais de Fortis Utrecht). Avec la vente des activités bancaires, l'assurance est devenue notre cœur de métier. La décision de liquider le sous-holding Fortis Brussels s'inscrit dans cette nouvelle structure. Tous les actifs et passifs de Brussels Liquidation Holding ont été transmis à ageas SA/NV par un transfert d'universalité.

L'incidence fiscale nette provenant la liquidation envisagée de Fortis Brussels a généré un résultat net positif dans le Compte général au deuxième trimestre. En outre, la cession annoncée de nos activités d'assurance en Turquie et la réduction des coûts des services *corporate* illustrent nos efforts volontaires et constants de simplification et de rationalisation de la structure de notre groupe.

Parallèlement, nous avons continué à développer nos activités, tant par la croissance interne que par des acquisitions sélectives, ainsi qu'en témoigne la récente acquisition de l'activité d'assurance Kwik-Fit dans l'un de nos plus grands marchés, le Royaume-Uni.

Résultats

Ageas a maintenu ses excellentes performances commerciales au deuxième trimestre. L'encaissement est en hausse de plus de 20% pour l'ensemble du premier semestre.

Le résultat net après intérêts minoritaires des activités d'assurance d'Ageas s'établit à EUR 180 millions et se répartit en EUR 88 millions en Belgique, EUR 8 millions au Royaume-Uni, EUR 17 millions en Europe continentale et EUR 67 millions en Asie. Ces chiffres sont à comparer au résultat d'EUR 260 millions pour le premier semestre 2009, qui inclut un résultat positif d'EUR 32 millions lié au retraitement des résultats semestriels de 2009 pour tenir compte de la

nouvelle sectorisation et de la mise en œuvre de nouvelles normes comptables en Chine qui s'appliquent à notre partenariat en Chine.

Le résultat net en vie atteint EUR 178 millions tandis que les activités non-vie clôturent sur une perte nette d'EUR 6 millions. Les autres assurances enregistrent un bénéfice net d'EUR 8 millions.

En bref, nos résultats prouvent que nous continuons de gérer nos activités avec vigilance et pro-activité, en restant attentifs aux opportunités qui se présentent pour renforcer notre groupe et dynamiser notre rentabilité future.

Dividende

Les assemblées générales des actionnaires ont approuvé l'adoption d'un dividende brut de 8 euro cent par action. Ce dividende représente un ratio de dividende de 41% des bénéfices de l'assurance en 2009, ce qui est conforme à notre politique de dividende annoncée en septembre 2009. Le dividende a été mis en paiement à partir du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil d'Administration et l'Executive Committee d'Ageas

Lors des assemblées générales des actionnaires des 28 et 29 avril 2010, la nomination de Bart De Smet en tant qu'administrateur exécutif, et de Bridget McIntyre et Belén Romana en tant qu'administrateurs non exécutifs a été approuvée, et ce, jusqu'à l'issue des assemblées générales annuelles de 2013.

Perspectives

Évolution de l'encaissement

Ageas a poursuivi ses bonnes performances commerciales au deuxième trimestre, avec des niveaux d'encaissement en progression de plus de 20% sur les six premiers mois. Grâce à ce résultat, et malgré des perspectives économiques encore incertaines, nous restons confiants et confirmons notre prévision de progression de l'encaissement 2010 du groupe par rapport à 2009.

Risques et incertitudes pour les mois restants de l'année

Comme assureur, l'existence de risques, l'imprévisibilité de leur réalisation, et d'autres incertitudes sont inhérentes à nos activités. A cet égard, nous souhaitons mettre les éléments suivants en exergue:

Dette souveraine

Bien que notre exposition en dette souveraine à haut risque ait été fortement réduite, nous continuons à gérer très attentivement ce risque.

Rendement

Les courbes de taux restent faibles malgré les attentes d'inflation accrue suite aux injections massives de capitaux par les gouvernements. Une récession à double creux et la déflation restent des scénarios possibles. Alors que de faibles taux d'intérêts affectent les marges, des taux d'intérêts élevés peuvent avoir une incidence négative importante sur le bilan, la solvabilité réglementaire et, potentiellement, le compte de résultat.

Passifs éventuels

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé à la note 27 ci-après, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures et enquêtes sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les comptes annuels consolidés d'Ageas.

Brussels/Utrecht, le 24 août 2010.

Le Conseil d'Administration



Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre 2010

Etat consolidé de la situation financière

	Note	30 juin 2010	31 décembre 2009 ¹⁾
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	4.588,0	5.635,7
Placements financiers	6	55.224,8	53.070,1
Immeubles de placement		1.576,2	1.652,7
Créances	7	4.654,5	4.132,3
Investissements liés à des contrats « unit-linked »		21.086,4	20.694,8
Investissements dans des entreprises associées		1.648,8	1.403,6
Réassurance et autres créances	9	1.616,1	1.263,7
Actifs d'impôts exigibles		123,9	102,8
Actifs d'impôts différés	18	584,0	53,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	759,0	880,0
Intérêts courus et autres actifs		1.997,4	1.847,6
Immobilisations corporelles		1.081,4	1.108,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.544,2	1.376,4
Actifs détenus en vue de la vente		218,8	103,2
Total des actifs		96.703,5	93.324,0
Passifs			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11	23.662,5	22.930,8
Passifs résultant des contrats de placement vie	12	25.925,1	24.332,7
Passifs résultant des contrats « unit-linked »	13	21.160,7	20.772,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	14	5.262,5	4.934,0
Certificats d'endettement	15	896,0	915,0
Dettes subordonnées	16	2.940,6	2.850,3
Autres emprunts	17	1.995,3	2.773,8
Passifs d'impôts exigibles		84,1	106,2
Passifs d'impôts différés	18	1.248,0	1.024,5
RPN(I)	19	340,0	316,0
Intérêts courus et autres passifs		2.112,5	2.209,4
Provisions		28,8	34,2
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente		211,8	39,3
Total des passifs		85.867,9	83.239,0
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	9.153,1	8.431,0
Intérêts minoritaires		1.682,5	1.654,0
Capitaux propres		10.835,6	10.085,0
Total des passifs et des capitaux propres		96.703,5	93.324,0

1) Ajusté à des fins comparatives, voir note 1.2.

Compte de résultat consolidé

	Note	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009 ²⁾
Produits			
- Primes brutes acquises ¹⁾		5.113,9	4.731,9
- Variation des primes non acquises		- 144,3	- 97,3
- Primes acquises cédées		- 122,9	- 99,2
Primes d'assurance nettes acquises	20	4.846,7	4.535,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	21	1.512,6	1.649,2
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 121,0	730,0
Profit (et perte) latent sur la RPN(I)		- 24,0	- 344,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	22	- 51,6	865,0
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »		202,2	712,0
Part dans le résultat des entreprises associées		48,3	22,2
Produits de commissions		205,4	176,8
Autres produits		96,8	94,4
Total des produits		6.715,4	8.441,0
Charges			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 5.022,6	- 4.696,3
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		55,0	39,5
Sinistres et prestations d'assurance, net	23	- 4.967,6	- 4.656,8
Charges liées à des contrats « unit-linked »		- 171,8	- 705,2
Charges financières	24	- 143,6	- 338,6
Variations des dépréciations	25	- 24,0	- 452,5
Variations des provisions		2,5	13,1
Charges de commissions		- 522,9	- 462,4
Frais de personnel		- 334,9	- 320,9
Autres charges		- 393,8	- 426,0
Total des charges		- 6.556,1	- 7.349,3
Bénéfice avant impôts		159,3	1.091,7
Charges d'impôts sur le résultat		345,5	- 161,2
Bénéfice net de la période		504,8	930,5
Revenant aux intérêts minoritaires		49,8	34,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires		455,0	895,8
Données par action (EUR)			
Résultat de base par action		0,18	0,36
Résultat dilué par action		0,18	0,36

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme suit.

2) Ajusté à des fins comparatives, voir note 1.2.

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Primes brutes acquises	5.113,9	4.731,9
Primes en comptabilité de dépôt	1.298,0	1.188,7
Encaissement brut	6.411,9	5.920,6

Le résultat global pour la période

	<i>Premier semestre 2010</i>	<i>Premier semestre 2009</i>
Bénéfice net revenant aux actionnaires	455,0	895,8
<i>Autres éléments du résultat global</i>		
Variation des réévaluations des actifs disponibles à la vente, brute	126,9	111,0
Impôts afférents	- 67,1	- 51,9
Variation des réévaluations des actifs disponibles à la vente, nette	59,8	59,1
<i>Variation des différences de change, brute</i>		
Variation des différences de change, brute	287,5	45,7
Impôts afférents	- 0,9	- 1,5
Variation des différences de change, nette	286,6	44,2
<i>Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute</i>		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	85,1	- 3,9
Impôts afférents		- 1,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette	85,1	- 5,0
<i>Autres variations</i>		
<i>Autres éléments du résultat global pour la période</i>		
- Revenant aux intérêts minoritaires	- 26,8	36,2
- Revenant aux actionnaires	458,3	- 0,3
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires	913,3	895,5

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Ecarts de conversion	Bénéfice net revenant aux actionnaires	Profits et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Capital total
Solde au 1 ^{er} janvier 2009	11.838,2	23.508,4	- 818,6	- 68,4	- 28.021,5	422,5	6.860,6	515,4	7.376,0
Bénéfice net de la période					895,8		895,8	34,7	930,5
Réévaluation d'investissements						17,9	17,9	36,2	54,1
Reclassification au compte de résultat suite à la cession d'entités du groupe						- 62,4	- 62,4		- 62,4
Ecarts de conversion				44,2			44,2		44,2
<i>Total variations des capitaux propres non-actionnaires</i>				44,2	895,8	- 44,5	895,5	70,9	966,4
Transferts			- 28.021,5		28.021,5				
Dividendes								- 1,6	- 1,6
Restructuration du capital	- 9.724,2	- 9.230,0	18.954,2						
Actions propres			0,2				0,2		0,2
Autres variations des capitaux propres			3,6				3,6	738,9	742,5
Solde au 30 juin 2009	2.114,0	14.278,4	- 9.882,1	- 24,2	895,8	378,0	7.759,9	1.323,6	9.083,5
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	2.114,0	14.278,4	- 9.871,0	- 71,1	1.209,8	770,9	8.431,0	1.654,0	10.085,0
Bénéfice net de la période					455,0		455,0	49,8	504,8
Réévaluation d'investissements						171,7	171,7	- 26,8	144,9
Ecarts de conversion				286,6			286,6		286,6
<i>Total variations des capitaux propres non-actionnaires</i>				286,6	455,0	171,7	913,3	23,0	936,3
Transferts			1.209,8		- 1.209,8				
Dividendes			- 188,1				- 188,1	- 0,4	- 188,5
Actions propres			0,3				0,3		0,3
Autres variations des capitaux propres			- 3,4				- 3,4	5,9	2,5
Solde au 30 juin 2010	2.114,0	14.278,4	- 8.852,4	215,5	455,0	942,6	9.153,1	1.682,5	10.835,6

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Bénéfice avant impôts	159,3	1.091,7
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net avant impôts :</i>		
Option d'achat sur actions BNP Paribas	121,0	- 730,0
RPN(I)	24,0	344,0
Profits (pertes) non réalisés	109,3	- 867,1
Produits des entreprises associées	- 48,3	- 22,2
Amortissements et impacts	268,8	211,0
Dépréciations	24,0	452,5
Provisions	- 2,5	- 13,1
Charges des rémunérations fondées sur les actions	2,7	4,5
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>		
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	33,7	102,7
Créances	- 513,8	11.902,5
Réassurance et autres créances	- 731,4	- 356,4
investissements liés à des contrats « unit-linked »	- 508,6	- 400,7
Dettes	- 794,4	- 6.628,2
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	2.374,7	2.010,0
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	487,6	428,3
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	180,4	- 507,3
Dividende perçu des entreprises associées	4,6	2,5
Impôts payés sur le bénéfice	- 81,3	- 36,6
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1.109,8	6.988,1
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :</i>		
Acquisition de placements financiers	- 15.992,3	- 7.188,4
Produits de cessions et remboursements de placements financiers	14.006,2	3.678,7
Acquisitions d'immeubles de placement	- 53,3	- 74,8
Produits des cessions d'immeubles de placement	139,3	0,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 19,1	- 24,0
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	39,5	0,7
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées	- 129,4	- 825,6
Cessions de filiales et d'entreprises associées	58,0	1.375,0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 5,0	- 8,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 1.956,1	- 3.066,1
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement :</i>		
Remboursement de certificats d'endettement	- 26,5	- 3.701,9
Remboursement de dettes subordonnées		- 40,8
Produits de l'émission d'autres emprunts	14,6	15,7
Remboursement des autres emprunts	- 29,1	- 17,3
Produits de la vente d'actions propres	0,3	0,2
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère	- 193,3	- 5,6
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	- 0,4	- 1,6
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 234,4	- 3.751,3
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	33,0	14,9
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1.047,7	185,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	5.635,7	5.932,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	4.588,0	6.118,3
<i>Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels :</i>		
Intérêts perçus	1.207,3	1.452,7
Dividendes perçus sur placements financiers	30,7	27,1
Intérêts payés	- 244,4	- 497,5



Informations générales

1 Résumé des principes comptables et de consolidation

1.1 Base comptable

Le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé d'Ageas du premier semestre 2010, y compris les chiffres comparatifs de 2009, a été préparé conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et comprend des états financiers résumés (état de la situation financière, compte de résultat, variations des capitaux propres, flux de trésorerie) et du matériel explicatif sélectionné. Ageas applique les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé d'Ageas du premier semestre 2010 doit être lu en parallèle avec les Comptes Annuels Consolidés audités 2009 d'Ageas (y compris les principes comptables). Ceux-ci sont disponibles sur le site internet suivant : http://www.ageas.com/fr/Pages/index_fr.aspx.

1.2 Changements dans les principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé d'Ageas du premier semestre 2010 sont cohérents avec ceux appliqués dans les Comptes Annuels Consolidés d'Ageas au 31 décembre 2009. Une description plus détaillée de ces principes comptables, y compris les principes applicables à partir du 1^{er} janvier 2009, est disponible dans les Comptes Annuels Consolidés de Fortis 2009.

Le 12 mai, Ageas a annoncé son intention de publier des informations financière 2009 pro forma, reflétant la nouvelle structure de reporting du groupe. Cette information actualisée comprend un impact positif d'EUR 18 millions sur le résultat net de 2009, induit par des modifications dans les principes comptables locaux appliqués à notre partenariat en Chine. Le résultat net ajusté du groupe pour 2009, y compris l'impact du changement dans les principes comptables, s'élève à EUR 1.210 millions contre EUR 1.192 millions antérieurement. Dès lors, ce document comprend également ces chiffres pro forma.

Avec effet au 1^{er} janvier 2010, les normes mentionnées ci-dessous sont obligatoires et pertinentes pour Ageas :

1. IAS 27 - États financiers consolidés et individuels
2. IFRS 3 – Regroupements d'entreprises
3. IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
4. IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers

1. IAS 27 - États financiers consolidés et individuels

L'IASB a publié une nouvelle version de l'IAS 27 amendé (en même temps qu'une série d'amendements à l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises) pour traduire des changements dans la comptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle (antérieurement intérêts minoritaires), qu'Ageas applique dans toutes les transactions depuis le 1^{er} janvier 2010. Les amendements concernent au premier chef la comptabilisation des modifications de participations dans des filiales après obtention du contrôle, la comptabilisation des pertes de contrôle des filiales et l'affectation de profits et pertes aux participations de contrôle et ne donnant pas le contrôle dans une filiale.

2. IFRS 3 (révisée) - Regroupements d'entreprises

L'IASB a publié une nouvelle version de la norme relative aux regroupements d'entreprises contenant quelques modifications substantielles, qu'Ageas applique à toutes les acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2010. La définition d'un regroupement d'entreprises a été revue afin de mettre l'accent sur la notion de contrôle. Tous les éléments transférés par l'acquéreur sont valorisés et comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les contreparties éventuelles. Les coûts de transaction encourus par l'acquéreur dans le cadre du regroupement d'entreprises (commissions d'apporteur d'affaires, les honoraires de conseil et autre honoraires professionnels ou de conseil) ne font pas partie prenante du regroupement d'entreprises et sont comptabilisés en charges.

3. IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les amendements précisent que si une entité est engagée dans un projet de cession d'une filiale (entraînant une perte de contrôle), elle doit alors classer tous les actifs et passifs de cette entité comme étant détenus à la vente lorsque les critères définis en la matière aux paragraphes 6 à 8 de l'IFRS 5 sont remplis. Ceci s'applique nonobstant le fait que l'entité conserve une participation (autre que donnant le contrôle) dans la filiale.

4. IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers

Cette interprétation porte sur la comptabilisation des produits générés par des accords pour la construction de biens immobiliers. L'interprétation traite de la norme comptable applicable (IAS 11 Contrats de construction ou IAS 18 Produit des activités ordinaires) et du moment de la comptabilisation des produits.

Outre les normes décrites ci-dessus, les normes suivantes ont été adoptées par l'UE avec effet au 1er janvier 2010 et sont pertinentes pour Ageas dans une moindre mesure :

1. Améliorations aux IFRS (2009), y compris une série d'amendements mineurs à 12 normes et interprétations
2. Amendements à l'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (transactions dénouées en trésorerie ou en instruments de capitaux propres)
3. Amendement à l'IAS 32 Instruments financiers : Présentation
4. IAS 39 Instruments financiers :
 - a. Éléments éligibles comme instruments de couverture
 - b. Dérivés incorporés (dans le cadre de l'IFRIC 9 Réexamen de dérivés incorporés)
5. IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
6. IFRIC 17 Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires
7. IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients
8. IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

Les normes, interprétations et amendements suivants ont été publiés par l'IASB avec date de prise d'effet pour les exercices débutant le ou après le 1er janvier 2010 ou durant les années ultérieures, mais non adoptés par l'UE avant le 30 juin 2010 :

Normes :

- ♦ 01-01-2013 IFRS 9 Instruments financiers (publiée le 12-11-2009)

Interprétations :

- ♦ 01-07-2010 IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (publiée le 26-11-2009)
- ♦ 01-01-2011 Amendments à IFRIC 14 Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (publiés le 26-11-2009)

Amendements :

- ♦ 01-01-2010 IFRS 1 (revu) Première adoption des IFRS – exemptions additionnelles (publié le 23-07-2009)
- ♦ 01-07-2010 Amendement à l'IFRS 1 Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants" (publiée le 28-01-2010)
- ♦ 01-01-2011 IAS 24 Information relative aux parties liées (revu, publié le 04-11-2009)
- ♦ 01-01-2011 Améliorations (amendements non urgents mais nécessaires) aux IFRS 1, 3 et 7 (publiées en mai 2010)

1.3 Estimations comptables

L'élaboration du Rapport Financier Intermédiaire Consolidé conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements matériels (positifs ou négatifs) aux valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

30 juin 2010

Actif	Incertitudes liées aux estimations
Actifs disponibles à la Vente	
- Titres de dette d'entreprise	
- Instruments de crédit structurés	
Niveau 2	- Le modèle d'évaluation - Marchés inactifs
Niveau 3	- Le modèle d'évaluation - Utilisation de données non observables sur le marché - Marchés inactifs
Immeubles de placement	Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Entreprises associées	Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs
Goodwill	- Le modèle d'évaluation - Des variables financières et économiques - Taux d'actualisation
Autres immobilisations incorporelles	- La prime de risque inhérente à l'entité - Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Passifs	
Passifs des contrats d'assurance	
Vie	- Hypothèses actuarielles - Taux d'intérêt utilisé dans le test de suffisance du capital
Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés) - Charges pour ajustement des sinistres
Obligation de retraite	- Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation
Provisions	La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés

Pour de plus amples détails sur l'application de ces estimations, il convient de se référer aux notes correspondantes dans les Comptes annuels consolidés 2009.

1.4 Information sectorielle

Secteurs opérationnels

Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels d'Ageas représentent des groupes d'actifs et d'activités affectés à la fourniture de produits ou de services financiers, soumis à des risques différents et générant des rendements différents, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le CEO.

En septembre 2009, Ageas a présenté sa nouvelle structure organisationnelle, fondée sur un Executive Committee restreint et un Management Committee, comprenant aussi le CFO et les CEO des autres zones géographiques. Cette structure est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après):

- ♦ Belgique
- ♦ Royaume-Uni
- ♦ Europe continentale
- ♦ Asie
- ♦ Compte général

Pour mettre en cohérence la structure de reporting avant la structure de management, Ageas a modifié sa structure de reporting. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les secteurs opérationnels ont été modifiés conformément à l'IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part. Suite à la modification de la composition des secteurs opérationnels isolables, Ageas a retraité les éléments correspondant de l'information sectorielle de périodes antérieures.

Le reporting sectoriel d'Ageas reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

L'information sectorielle est préparée sur la base des mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la préparation et la présentation des Etats financiers intermédiaire consolidés d'Ageas pour le premier semestre de l'année (tels que décrits au point 1) et en appliquant les règles d'affectation appropriées.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché.

1.5 Périmètre de consolidation

Le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre porte sur ageas SA/NV et ageas N.V. (les « sociétés mères ») et à leurs filiales. En regroupant les comptes annuels d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., Ageas applique la comptabilité de consortium afin de refléter ses activités de la manière la plus fiable possible, et se conforme ainsi à la septième Directive européenne du 13 juin 1983 (83/349/CEE).

Les investissements dans des entreprises associées, résultant de participations où Ageas exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2 Acquisitions et cessions

Les plus importantes acquisitions et cessions réalisées en 2010 et 2009 sont décrites ci-dessous. Les détails sur les acquisitions et les cessions qui ont eu lieu après la date de l'état de la situation financière sont inclus dans la note Evénements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

2.1 Cessions en 2010

2.1.1 Fortis Luxembourg Non-vie

Le 6 octobre 2009, Ageas a annoncé la vente de ses activités non-vie au Luxembourg à La Bâloise, pour un montant total d'EUR 23,0 millions. La vente a effectivement eu lieu en janvier 2010. La plus-value réalisée s'élève à EUR 12,4 millions.

2.2 Acquisitions en 2009

2.2.1 Royal Park Investments SA/NV

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence. Pour de plus amples informations sur RPI, il convient de se reporter à la note 8.

2.2.2 Acquisition de 50% + 1 action d'UBI Assicurazioni

Ageas et BNP Paribas Assurance ont acquis d'UBI Banca 50% plus une action d'UBI Assicurazioni, fin 2009. UBI Assicurazioni est un important acteur du marché italien de l'assurance non-vie, en particulier dans les branches auto et biens immobiliers, et distribue ses produits principalement par le canal des agences bancaires d'UBI Banca. La transaction a été exécutée via une société holding (F&B Insurance Holdings) détenue par Ageas (50% plus une action) et BNP Paribas Assurance (50% moins une action). UBI Banca conservera 50% moins une action. Ageas et BNP Paribas Assurance ont payé une contrepartie d'EUR 122,7 millions en numéraire à la clôture de la transaction. Un complément de prix pour un total actuellement estimé à environ EUR 40 millions (en valeur nette actualisée) sera payable en numéraire à UBI Banca sur une période de dix ans, en fonction de l'atteinte des objectifs du plan de développement dans le futur. Après prise en compte des paiements complémentaires, le prix d'acquisition était d'EUR 162,7 millions, donnant lieu à un goodwill d'EUR 126,2 millions.

2.2.3 Autres acquisitions

Outre les investissements mentionnés ci-dessus, Ageas a conclu plusieurs acquisitions de moindre importance, en particulier dans des fonds immobiliers et dans le secteur des parkings en 2009.

2.3 Cessions en 2009

Le 12 mai 2009, une participation de 25% + 1 action dans AG Insurance a été vendue à Fortis Banque pour un montant d'EUR 1.375,0 millions. La vente a généré une plus-value de près d'EUR 697,0 millions, qui est incluse dans le résultat 2009 d'Ageas.

3 Actions en circulation et bénéfice par action

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'actions en circulation.

	<i>Actions émises</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Actions en circulation</i>
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	2.516.657.248	- 41.629.830	2.475.027.418
Net achetées/vendues		108.500	108.500
Nombre d'actions au 30 juin 2010	2.516.657.248	- 41.521.330	2.475.135.918

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Parallèlement aux actions en circulation, Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Le tableau ci-après récapitule le nombre potentiel d'actions en circulation au 30 juin 2010.

Nombre d'actions au 30 juin 2010	2.516.657.248
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'options	30.232.000
- dans le cadre des obligations convertibles relatives au MCS	106.723.586
Nombre potentiel total d'actions au 30 juin 2010	2.653.612.834

Fortis Banque a émis en 2007 un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il est uniquement remboursable par sa conversion en 125.313.286 actions Ageas. Fortis Banque a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors elles sont incluses dans le nombre d'actions Ageas en circulation). Cependant, Fortis Banque et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droit de vote aussi longtemps qu'elles sont détenues dans le cadre des CASHES (voir Bénéfice par action et note 27 Passifs éventuels).

Le nombre d'actions émises inclut également des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (39.682.540). L'instrument FRESH a été émis en 2002 par Ageasfinlux. Il a notamment pour caractéristique de n'être remboursable que par la conversion de l'instrument en 39.682.540 actions Ageas. Ageasfinlux a acquis toutes les actions Ageas nécessaires au remboursement des FRESH (dès lors elles sont incluses dans le nombre d'actions Ageas en circulation). Cependant, Ageasfinlux et Ageas ont convenu que ces actions ne donnerait lieu à aucun dividende ni droit de vote aussi longtemps qu'elles sont détenues dans le cadre des FRESH. Etant donné qu'Ageasfinlux est une filiale d'Ageas, les actions liées à l'instrument FRESH sont traitées comme des actions propres et éliminées dans les capitaux propres (voir Bénéfice par action et note 16 Dettes subordonnées).

Le 7 décembre 2010, aura lieu la conversion obligatoire des MCS en un certain nombre d'actions Ageas qui dépendra du cours boursier du moment, avec un minimum de 88.928.413 et un maximum de 106.723.586 actions Ageas. Le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 décembre 2009 n'inclut pas encore ces actions. Conformément aux accords conclus par les parties, pour le règlement en actions lors de la conversion, Fortis Bank Nederland N.V. doit rémunérer Ageas par l'émission de nouvelles actions au profit d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ; cette rémunération est contestée par l'État néerlandais depuis que celui-ci a pris le contrôle de Fortis Bank Nederland N.V. (voir Bénéfice par action et note 27 Passifs éventuels).

Lors de la conversion du MCS, Ageas va comptabiliser une augmentation de son capital d'EUR 2 milliards liée à une créance d'EUR 2 milliards, pour de nouvelles actions Fortis Bank Nederland N.V. à recevoir de Fortis Bank Nederland N.V. Si l'État néerlandais obtient gain de cause, ageas SA/NV et ageas N.V. devront comptabiliser une dépréciation sur cette créance, en fonction du niveau de compensation qui sera convenu.

Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille les principes de base utilisés pour déterminer le bénéfice par action.

	<i>Premier semestre 2010</i>	<i>Premier semestre 2009</i>
Bénéfice net revenant aux actionnaires	455,0	895,8
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	455,0	895,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action	2.475.108.943	2.474.960.794
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte	457.401	738.895
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du bénéfice dilué par action	2.475.566.344	2.475.699.689
Bénéfice de base par action (en euros par action)	0,18	0,36
Bénéfice dilué par action (en euros par action)	0,18	0,36

Au premier semestre 2010, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 32.036.277 actions (premier semestre 2009 : 42.277.221) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 21,61 par action (premier semestre 2009 : EUR 22,29) a été exclu du calcul du BPA dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché. En 2010, 39.682.540 actions Ageas (premier semestre 2009: 39.682.540) liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêt par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les actions Ageas à émettre dans le cadre des MCS (106.723.586) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action dans la mesure où Ageas s'attend à ce que l'émission de ces actions n'ait pas d'effet dilutif (voir aussi la note 27 Passifs éventuels).

Les 125.313.283 actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (premier semestre 2009 : 125.313.283) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne soient pas assorties d'un droit de dividende et de vote jusqu'au moment de la conversion des CASHES (voir aussi la note 27 Passifs éventuels).

4 Contrôle et solvabilité

Après la vente des activités bancaires en octobre 2008, Ageas est désormais considéré comme un groupe d'assurance. À ce titre, Ageas est soumis au contrôle prudentiel tant au niveau des sociétés opérationnelles qu'au niveau consolidé.

4.1 Ageas au niveau consolidé

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA). Sa supervision prudentielle porte notamment sur le contrôle semestriel du respect par Ageas des critères de solvabilité. Les filiales d'Ageas sont supervisées par les autorités de contrôle des pays dans lesquels elles sont situées.

4.2 Assurance

Les filiales d'assurance d'Ageas sont tenues de maintenir un niveau minimum de capitaux propres par rapport aux primes acquises pour les contrats d'assurance non-vie et aux engagements en assurance vie découlant des contrats d'assurance et de placement. Les exigences réglementaires de solvabilité consolidée des filiales d'assurance d'Ageas s'élèvent au 30 juin 2010 à EUR 2.907,3 millions (31 décembre 2009 : EUR 2.743,4 millions) et sont couvertes par le total des capitaux propres disponibles.

4.3 Compte Général

Le Compte Général comprend les problématiques héritées du passé. Pour Ageas Reinsurance, un niveau de capital requis d'EUR 10,4 millions (31 décembre 2009 : EUR 12,1 millions) a été défini pour couvrir les risques.

4.4 Capitaux propres stricto sensu cibles et capital total d'Ageas

Lors de sa récente révision stratégique, Ageas a évalué les niveaux actuels de capitalisation de ses activités d'assurance et du Compte général.

A son estime, ses niveaux de capitalisation reflètent de manière adéquate les caractéristiques spécifiques de chacun de ses segments d'activités, y compris les engagements découlant de conventions avec ses partenaires. Ageas vise le maintien d'un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du montant réglementaire requis et procédera à une révision ses objectifs minimums au moment de la mise en oeuvre de Solvabilité II.

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance afin de financer les besoins en capital liés à la croissance interne importante qui a été prévue, tout en répondant aux exigences locales en matière de rating et de solvabilité.

Coefficient de Capital

Au 30 juin 2010, les capitaux propres stricto sensu d'Ageas atteignent EUR 8,9 milliards (31 décembre 2009 : EUR 8,7 milliards). Ce montant est supérieur d'EUR 6,0 milliards (31 décembre 2009 : EUR 5,9 milliards) au minimum réglementaire requis pour les activités d'assurance.

Les capitaux propres stricto sensu des activités d'assurance s'établissent à EUR 6,4 milliards (31 décembre 2009: EUR 6,1 milliards), tandis que le total du capital disponible pour les entités d'assurance s'élève à EUR 6,6 milliards (31 décembre 2009 : EUR 6,4 milliards), soit 226,4% (31 décembre 2009 : 233,9%) du minimum légal requis. Le ratio de solvabilité de Belgique s'élève à 195,0% (31 décembre 2009 : 205,2%). D'après le référentiel comptable et réglementaire belge, le ratio de solvabilité Belgique atteint même 207,1% (31 décembre 2009: 223,4%).

Principaux indicateurs du capital

30 juin 2010

En millions d'Euro

	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Total Assurance	Compte général (olim. incluses)	Total Ageas
Fonds propres <i>stricto sensu</i>	3.488,1	563,4	1.291,1	1.039,9	6.382,5	2.515,1	8.897,6
Total du capital disponible	4.094,8	563,4	1.319,1	604,6	6.581,9	2.282,9	8.864,8
Minimum réglementaire de solvabilité	2.100,4	186,3	555,3	65,3	2.907,3	10,4	2.917,7
Montant du capital disponible excédant ce minimum	1.994,4	377,1	763,8	539,3	3.674,6		
Coefficient de fonds propres <i>stricto sensu</i>	166,1%	302,4%	232,5%	1.592,5%	219,5%		
Coefficient de solvabilité total	195,0%	302,4%	237,5%	925,9%	226,4%		

31 décembre 2009

En millions d'Euro

Fonds propres <i>stricto sensu</i>	3.511,7	472,4	1.297,6	843,0	6.124,7	2.536,3	8.661,0
Total du capital disponible	4.120,0	472,4	1.325,6	498,4	6.416,4	2.316,3	8.732,7
Minimum réglementaire de solvabilité	2.007,8	153,8	529,5	52,3	2.743,4	12,1	2.755,5
Montant du capital disponible excédant ce minimum	2.112,2	318,6	796,1	446,1	3.673,0		
Coefficient de fonds propres <i>stricto sensu</i>	174,9%	307,2%	245,1%	1.611,9%	223,2%		
Coefficient de solvabilité total	205,2%	307,2%	250,3%	953,0%	233,9%		

Rapprochement des capitaux propres nets et du capital total

Le tableau de rapprochement entre les capitaux propres nets et le capital total est présenté ci-dessous.

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Capital souscrit et réserves	7.755,5	6.450,3
Bénéfice net revenant aux actionnaires	455,0	1.209,8
Plus-values et moins-values latentes	942,6	770,9
Capitaux propres revenant aux actionnaires	9.153,1	8.431,0
Instruments de capital hybrides non Innovateurs	1.496,9	1.496,4
Intérêts minoritaires	1.682,5	1.654,0
Réévaluation des immeubles à la juste valeur	554,5	558,7
Réévaluation des obligations, nettes d'impôts et de comptabilité reflet	- 1.043,0	- 809,9
Réévaluation des actions, nettes d'impôts et de comptabilité reflet	- 0,9	- 9,9
Goodwill	- 700,3	- 649,7
Participation dans Royal Park investments	- 839,6	- 760,0
Dividende attendu		- 201,0
Dividende attendu dans le cadre de l'option sur les actions BNP Paribas	- 759,0	- 581,0
Autres	- 646,7	- 467,6
Capitaux propres stricto sensu	8.897,5	8.661,0
Instruments de capital Innovateurs	495,0	494,7
Prêts subordonnés	29,1	29,1
Autres filtres prudentiels et déductions sur le capital total	- 556,8	- 452,1
Capital total	8.864,8	8.732,7

Les participations qui ne sont pas intégralement consolidées sont déduites du total des capitaux propres. Les instruments de capitaux propres émis par Ageas, reprêtés à Fortis Banque NV/SA (NITSH I et une partie de NITSH II, à hauteur d'EUR 992,5 millions ; 31 décembre 2009 : EUR 900,1 millions) ont été exclus des capitaux propres stricto sensu. Les plus-values non réalisées sur immobilier, après impôts, en Belgique sont comprises dans les capitaux propres sensu stricto à hauteur de 90%, le solde à hauteur de 100% conformément aux obligations réglementaires locales.



**Notes relatives à l'État consolidé
de la situation financière**

5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les avoirs immédiatement disponibles auprès de banques centrales ainsi que d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Fonds en caisse	1,7	1,9
Créances sur les banques	4 515,4	5 480,2
Autres	70,9	153,6
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	4 588,0	5 635,7

6 Placements

Les Placements se décomposent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Placements financiers		
- Disponibles à la vente	55.155,4	52.910,9
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	178,8	189,5
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	78,7	150,3
Total brut	55.412,9	53.250,7
Dépréciations :		
- Sur placements disponibles à la vente	- 188,1	- 180,6
Total des dépréciations	- 188,1	- 180,6
Total	55.224,8	53.070,1

6.1 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente d'Ageas ainsi que les profits et pertes bruts non réalisés y afférents se présentent comme suit :

	<i>Coût historique/ amorti</i>	<i>Profits bruts non réalisés</i>	<i>Pertes brutes non réalisées</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Juste valeur</i>
<i>30 juin 2010</i>					
Obligations d'Etat	32.291,0	1.556,6	- 849,4		32.998,2
Obligations émises par des entreprises	18.838,8	1.141,7	- 136,9	- 2,6	19.841,0
Instruments de crédit structurés	470,4	20,1	- 16,4	- 17,1	457,0
Placements en obligations disponibles à la vente	51.600,2	2.718,4	- 1.002,7	- 19,7	53.296,2
Capital-investissement et capital à risque	3,5	0,5		- 1,3	2,7
Actions	1.806,0	90,1	- 66,4	- 167,1	1.662,6
Autres placements	5,8				5,8
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	1.815,3	90,6	- 66,4	- 168,4	1.671,1
Total des placements disponibles à la vente	53.415,5	2.809,0	- 1.069,1	- 188,1	54.967,3
<i>31 décembre 2009</i>					
Obligations d'Etat	32.564,0	1.202,2	- 330,9		33.435,3
Obligations émises par des entreprises	16.658,9	720,7	- 70,6	- 3,6	17.305,4
Instruments de crédit structurés	462,8	13,7	- 17,9	- 27,0	431,6
Placements en obligations disponibles à la vente	49.685,7	1.936,6	- 419,4	- 30,6	51.172,3
Capital-investissement et capital à risque	3,3			- 1,2	2,1
Actions	1.558,9	154,3	- 13,3	- 148,7	1.551,2
Autres placements	4,8				4,8
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	1.567,0	154,3	- 13,3	- 149,9	1.558,1
Total des placements disponibles à la vente	51.252,7	2.090,9	- 432,7	- 180,5	52.730,4

Obligations d'État par pays et par origine

	Coût historique/ amorti	Profits (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
<i>30 juin 2010</i>			
Etat belge	9.625,2	561,0	10.186,2
Etat néerlandais	1.266,0	87,6	1.353,6
Etat allemand	2.890,2	282,4	3.172,6
Etat italien	3.726,3	23,0	3.749,3
Etat français	3.811,9	203,8	4.015,7
Etat britannique	513,7	19,6	533,3
Etat grec	1.934,0	- 623,4	1.310,6
Etat espagnol	1.739,9	- 46,7	1.693,2
Etat portugais	1.500,4	- 82,1	1.418,3
Etat autrichien	2.200,3	140,5	2.340,8
Etat finlandais	769,8	33,5	803,3
Etat irlandais	598,7	- 6,7	592,0
Etat slovène	375,6	25,8	401,4
Etat tchèque	357,4	21,4	378,8
Etat slovaque	211,3	13,0	224,3
Gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique	312,1	37,7	349,8
Autres Etats	458,2	16,8	475,0
Total	32.291,0	707,2	32.998,2
<i>31 décembre 2009</i>			
Etat belge	6.572,2	369,0	6.941,2
Etat néerlandais	663,6	17,6	681,2
Etat allemand	1.632,3	42,9	1.675,2
Etat italien	8.598,0	314,9	8.912,9
Etat français	1.638,5	80,2	1.718,7
Etat britannique	545,6	7,7	553,3
Etat grec	4.317,8	- 240,6	4.077,2
Etat espagnol	1.943,9	58,5	2.002,4
Etat portugais	2.962,8	109,4	3.072,2
Etat autrichien	1.527,2	29,3	1.556,5
Etat finlandais	181,1	5,8	186,9
Etat irlandais	580,2	17,6	597,8
Etat slovène	511,5	28,9	540,4
Etat tchèque	317,6	12,0	329,6
Etat slovaque	138,4	8,9	147,3
Gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique	269,0	3,5	272,5
Autres Etats	164,3	5,7	170,0
Total	32.564,0	871,3	33.435,3

Il n'y a pas eu de dépréciations sur les obligations d'État durant le premier semestre 2010 et en 2009.

6.2 Profits et pertes nets non réalisés sur les Placements disponibles à la vente compris dans les capitaux propres

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	53.296,2	51.172,3
Profits et pertes bruts non réalisés	1.715,7	1.517,2
- Impôts afférents	- 539,0	- 482,9
Comptabilité reflet	- 265,3	- 302,5
- Impôts afférents	73,5	80,7
Profits et pertes nets non réalisés	984,9	812,5
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	1.671,1	1.558,1
Profits et pertes bruts non réalisés	24,2	141,0
- Impôts afférents	- 12,6	- 14,7
Comptabilité reflet	- 23,0	- 41,7
- Impôts afférents	8,4	14,7
Profits et pertes nets non réalisés	- 3,0	99,3

Les placements en actions et autres placements disponibles à la vente contiennent aussi des investissements dans des sociétés non cotées (capital-investissement), du capital à risque et tous les autres placements, excepté les obligations.

6.3 Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements comptabilisés à la juste valeur et pour lesquels les profits et pertes non réalisés ont été comptabilisés par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Obligations d'Etat		10,4
Obligations émises par les entreprises	90,4	82,3
Instruments de crédit structurés	80,6	90,8
Obligations	171,0	183,5
Actions	7,8	3,4
Autres placements		2,6
Actions et autres placements	7,8	6,0
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	178,8	189,5

6.4 Biens immobiliers

La juste valeur des biens immobiliers, tant les immeubles de placement que les immeubles pour usage propre, se présente comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Juste valeur :		
Immeubles de placement	2.111,6	2.205,4
Immobilier pour usage propre	1.414,2	1.425,6
Juste valeur totale	3.525,8	3.631,0
Valeur comptable :		
Immeubles de placement	1.576,2	1.652,7
Immobilier pour usage propre	1.002,1	1.035,1
Valeur comptable totale	2.578,3	2.687,8
Profits et pertes bruts non réalisés	947,5	943,2
Impôts	- 308,8	- 299,9
Profits et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	638,7	643,3

7 Créances

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Créances sur les banques	2.292,0	1.817,2
Créances sur la clientèle	2.373,4	2.325,3
Total	4.665,4	4.142,5
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 10,0	- 9,4
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,9	- 0,8
Total des créances	4.654,5	4.132,3

7.1 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Dépôts porteurs d'intérêts	1.187,0	901,7
Emprunts subordonnés	892,5	900,1
Autres	112,5	15,4
Total	2.292,0	1.817,2
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 1,6	- 1,4
Créances sur les banques	2.290,4	1.815,8

7.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Etats et organismes publics	0,2	
Prêts hypothécaires	1.620,2	1.594,7
Prêts à la consommation	5,3	7,2
Prêts commerciaux	119,4	113,2
Prêts liés à des contrats d'assurance	159,3	148,0
Créances de contrats de location-financement		64,9
Autres prêts	469,0	397,3
Total	2.373,4	2.325,3
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 8,4	- 8,0
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,9	- 0,8
Créances sur la clientèle	2.364,1	2.316,5

8 Royal Park Investments

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de Fortis Banque, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élève au 12 mai 2009 à EUR 20,5 milliards. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et Fortis Banque. Le financement apporté par Fortis Banque est garanti par l'Etat belge. Toute trésorerie générée par RPI sera d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

La comptabilisation initiale de l'investissement par mise en équivalence s'est faite au coût et a été suivie par un test de dépréciation de la valeur comptable. Ageas a demandé à RPI d'établir un rapport d'information financière basé sur les principes comptables IFRS tel qu'appliqués par Ageas. RPI a comptabilisé l'acquisition du portefeuille, ainsi que le financement, le personnel et les processus y afférents, comme un regroupement d'entreprises selon les IFRS. Lors de son acquisition, le portefeuille d'actifs a été comptabilisé à la valeur de marché (EUR 8,2 milliards) et la différence entre le prix d'acquisition (EUR 11,7 milliards) et la valeur de marché – soit EUR 3,5 milliards – a été comptabilisée dans l'état de la situation financière IFRS de RPI en tant qu'actif d'impôt différé (EUR 1,2 milliard : 33,9% d'EUR 3,5 milliards) et goodwill à hauteur d'EUR 2,3 milliards.

RPI gère le portefeuille de manière à en maximiser la valeur pour ses actionnaires, comme prévu par les directives de management définies par le conseil d'administration de RPI. Dans les circonstances présentes, cela implique un scénario de *runoff*. Dans un tel cas, les IFRS imposent une évaluation ultérieure du portefeuille d'actifs selon le modèle du coût amorti. Pour les instruments à taux variable, les IFRS imposent un recalcul instrument par instrument du coût amorti basé sur l'information sur les flux de trésorerie actualisés par actif. Toutefois, RPI ne dispose pas d'une telle information et cela demanderait des coûts et des efforts disproportionnés de la produire. En l'absence de cette information et compte tenu du fait que le management utilise aussi l'information sur la juste valeur pour le suivi périodique du portefeuille d'actifs, Ageas a décidé d'utiliser l'évaluation à la juste valeur via le compte de résultat pour cette évaluation ultérieure.

Pour déterminer les flux de trésorerie du portefeuille et le financement y afférent, plusieurs hypothèses ont été définies, comme la perte en cas de défaillance, probabilité de défaillance, le rythme des remboursements anticipés, l'évolution des prix de l'immobilier, et des données sectorielles et géographiques supplémentaires en cas de besoin. Étant donné que les incertitudes ont été prises en considération pour la détermination des flux de trésorerie, et le fait que le financement de RPI soit garanti, les flux de trésorerie attendus ont été dépréciés à 7,8%, qui est le taux d'intérêt sans risque en Belgique plus la prime sur capitaux propres habituelle.

Étant donné que RPI est en fait un portefeuille en *runoff*, le bénéfice inclus dans le portefeuille et relatif au financement sera réalisé progressivement et ne sera pas remplacé par des profits provenant de nouvelles transactions, le goodwill devra être déprécié durant la période où le portefeuille aboutit à sa liquidation. Le goodwill comptabilisé par RPI représente pour une partie significative les profits futur de cette activité.

Suivant les principes comptables d'Ageas tels qu'énoncés ci-avant, pour le premier semestre 2010, RPI enregistre un résultat net en IFRS, à 100%, d'EUR 51 millions. Au 30 juin, RPI a effectué un test de dépréciation sur le goodwill qu'il a comptabilisé pour l'acquisition du portefeuille de crédit et le financement y afférent. Ce test a montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire au premier semestre. En conséquence, Ageas a pu comptabiliser une contribution positive d'EUR 22,5 millions (31 décembre 2009 : EUR 0,6 milliard), avant dépréciation sur goodwill) dans le résultat net, conforme à sa participation dans RPI, sous « Part dans le résultat des entreprises associées ». En outre, RPI a conclu un série de swaps de taux d'intérêt au début de l'année 2010, convertissant des flux d'intérêts variables en flux d'intérêts fixes. Ageas a décidé d'appliquer une comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces swaps. Tous les mouvements de la juste valeur passent par les capitaux propres (EUR 57 millions pour le premier semestre 2010). De part ces deux éléments, la participation en capitaux propres d'Ageas dans RPI est passée d'EUR 760 millions à EUR 840 millions.

Au 30 juin 2010, la juste valeur du portefeuille d'investissement en IFRS s'élève à EUR 7,6 milliards (31 décembre 2009 : EUR 7,2 milliards), le goodwill à EUR 1,7 milliard (31 décembre 2009 : EUR 1,7 milliard) et les actifs d'impôts différés à EUR 1,0 milliard (31 décembre 2009 : EUR 0,9 milliard). Le financement calculé au coût amorti s'élève à EUR 8,6 milliards (31 décembre 2009 : 8,2 milliards) et les capitaux propres s'élèvent à EUR 1,9 milliard (31 décembre 2009 : EUR 1,7 milliard). L'apport en intérêts et en principal dans le portefeuille pour le premier semestre 2010 s'élève respectivement à EUR 110 millions (EUR 91 millions au 31 décembre 2009 depuis la date d'acquisition) et EUR 0,9 milliard¹⁾ (EUR 1,1 milliard au 31 décembre 2009 depuis la date d'acquisition).

9 Réassurance et autres créances

La rubrique Réassurance et autres créances contient la créance d'EUR 367,0 millions liée à l'action contre Fortis Capital Company Limited, Fortis Bank Nederland N.V. et l'État néerlandais. Cette action vise l'entière compensation du paiement effectué par Ageas à Fortis Capital Company Limited (une filiale de Fortis Bank Nederland N.V.) lui permettant de verser ce montant aux titulaires des actions préférentielles. Etant donné que l'action est contestée par la contrepartie, le montant a été entièrement déprécié en 2009.

♦ ♦ ♦

¹⁾ Montants convertis aux taux de change au 30 juin 2010.

10 Option d'achat sur actions BNP Paribas

Description des droits

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas dispose d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permet à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions ont été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donne à Ageas droit à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 68 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI. Ces droits remplacent le « coupon 42 ». Après l'émission de droits de BNP Paribas le 29 septembre 2009, le prix d'exercice a diminué à EUR 66,672.

Les droits accordés comportent plusieurs éléments non standard qui diffèrent des protocoles standard de l'ISDA relatifs aux options, tels des restrictions en matière de cessibilité, des limitations de la liberté d'exercice, l'exercice forcé sous certaines conditions et des mécanismes d'ajustement spécifiques en cas de dilution ou d'émission de droits.

Après l'expiration d'une période de blocage le 10 octobre 2010, Ageas pourra exercer ses droits pendant une période de 6 ans échéant le 10 octobre 2016. Ageas a également analysé plusieurs options pour monétiser l'option mais a abouti à la conclusion qu'un exercice progressif des options selon une méthodologie rigoureuse, lorsqu'elles seront dans le cours, est plus probable.

L'option est comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Calcul de la valeur

La valeur théorique d'une option peut se calculer selon les techniques traditionnelles de valorisation des options Black-Scholes. Outre des données observables sur le marché à la date de reporting comme les rendements en intérêts, le cours effectif et d'exercice de l'action et la durée résiduelle de l'option, le calcul doit inclure des hypothèses sur le dividende futur et la volatilité implicite. En outre, les caractéristiques non standard doivent également être prises en considération.

Les données suivantes ont été utilisées au 31 décembre et au 30 juin 2010. Un prix d'exercice ajusté d'EUR 66,672 – antérieurement EUR 68 – est utilisé et découle de l'émission de droits par de BNP Paribas, fin septembre 2009.

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Cours de l'action BNP Paribas	EUR 44,77	EUR 55,85
Volatilité	39%	27%
Rendement du dividende	5,21%	3,57%
Prix par option jusqu'au 10 octobre 2016	EUR 8,95	EUR 10,37
Valeur théorique des 121,2 millions d'options	EUR 1.085 million	EUR 1.257 million
Valeur estimée, après ajustements pour éléments non standard (30%)	EUR 759 million	EUR 880 million

Volatilité

En raison du très grand nombre d'options sur actions BNP Paribas détenues par Ageas, qui représentent 10,24% du total des actions BNP Paribas en circulation, la monétisation des options aurait un impact sur la valeur des options négociées et donc sur la volatilité implicite. La volatilité utilisée lors de la valorisation fin 2009 incluait dès lors une décote de 7% pour tenir compte du volume. Ageas a maintenant décidé d'évoluer vers une stratégie d'exercice selon une méthodologie rigoureuse progressive afin de minimiser l'impact de la volatilité implicite des actions et de la valeur des options. Dans l'optique d'un exercice progressif, Ageas a décidé d'utiliser une volatilité au 30 juin basée sur la volatilité implicite extrapolée, observée dans le marché à cette date, sans appliquer de décote, pour valoriser l'option d'achat. La valeur de l'option au 30 juin s'élevait à EUR 759 millions, après ajustement en raison des caractéristiques non standard. Si l'on prenait en compte une décote de 7% sur la volatilité, la valeur de l'option s'élèverait à EUR 528 millions.

Estimation de la sensibilité aux variations d'hypothèses

La volatilité appliquée et l'hypothèse de dividende ont un impact significatif sur le résultat : une variation de 5% de la volatilité au 30 juin 2010 provoque une variation de 22% de la valeur théorique de l'option. Si l'on diminue l'hypothèse de dividende de 4%, toutes les autres variables restant par ailleurs inchangées, on obtient une augmentation de 8% de la valeur théorique, tandis qu'une augmentation de 6% de l'hypothèse de dividende, les autres variables restant par ailleurs inchangées, on obtient une baisse de 5% de la valeur théorique.

Ajustement en raison des caractéristiques non standard

En raison des spécificités inhabituelles de l'option, les professionnels du marché estiment qu'il convient d'appliquer une moins-value significative lors de la valorisation théorique. Ageas a décidé de diminuer la valeur théorique de 30% en raison de ces caractéristiques non standard, en se fondant sur les indications des professionnels du marché qui préconisent une moins-value entre 10% et 50%.

Paiement des produits

Ageas proposera de payer sous la forme de dividende l'avantage résultant de l'exercice, de la monétisation ou des structures envisagées, dans le respect de la loi et des contraintes pratiques.

Le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale (« Commission Ruling ») en Belgique a confirmé qu'en soi, l'attribution de l'option BNP Paribas n'est pas un événement taxable dans le chef d'ageas SA/NV. Avec la liquidation de Brussels Liquidation Holding, Ageas estime probable d'aboutir à une situation où il ne devra pas payer l'impôt des sociétés lorsque les bénéfices sur l'option seront réalisés et qu'il sera donc à même de proposer d'en distribuer les montants bruts sous forme de dividendes, dans les limites autorisées par la loi.

11 Passifs résultant des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés à des contrats d'assurance vie.

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Passifs pour prestations d'assurance futures	23.195,6	22.466,2
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	310,6	297,3
Ajustements liés à la comptabilité reflet	159,8	170,8
Avant éliminations	23.666,0	22.934,3
Éliminations	- 3,5	- 3,5
Brut	23.662,5	22.930,8
Réassurance	- 36,7	- 27,5
Net	23.625,8	22.903,3

12 Passifs résultant des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Passifs pour prestations d'assurance futures	25.714,9	23.965,5
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	81,9	194,0
Ajustements liés à la comptabilité reflet	128,3	173,2
Brut	25.925,1	24.332,7
Réassurance		
Net	25.925,1	24.332,7

13 Passifs résultant des contrats « unit-linked »

Les passifs liés à des contrats « unit-linked » se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Contrats d'assurance	1.635,3	1.646,7
Contrats de placement	19.525,4	19.126,1
Total	21.160,7	20.772,8

14 Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

	<i>30 juin 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Passifs pour sinistres	4.201,0	4.048,3
Primes non acquises	1.146,1	960,0
Passifs pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	3,9	8,6
Avant éliminations	5.351,0	5.016,9
Éliminations	- 88,5	- 82,9
Brut	5.262,5	4.934,0
Réassurance	- 281,0	- 255,0
Net	4.981,5	4.679,0

15 Certificats d'endettement

Le tableau ci-dessous présente les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus.

	<i>30 juin 2010</i>	<i>31 décembre 2009</i>
Au coût amorti	653,5	660,8
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	242,5	254,2
Total des certificats d'endettement	896,0	915,0

16 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées.

	30 juin 2010	31 décembre 2009
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	495,0	494,7
- Nitsh I	622,2	530,5
- Nitsh II	544,3	546,0
Ageas Hybrid Financing	1.661,5	1.571,2
Autres dettes subordonnées	29,1	29,1
Total des dettes subordonnées	2.940,6	2.850,3

FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities – « FRESH ») pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV et ageas N.V. intervenant en tant que codébiteurs. Le montant en principal de ces titres ne sera pas remboursé en numéraire. L'unique recours des détenteurs des FRESH contre l'un des codébiteurs concernant le montant en principal est constitué par les 39.6826540 actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a donné en gage en faveur de ces détenteurs. En attendant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont assorties ni de droit au dividende, ni de droit de vote (le montant publié des actions Ageas en circulation au 30 juin 2010 incluent déjà les 39.6826540 actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas N.V. et à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont considérés comme capitaux propres réglementaires d'Ageas.

L'annonce par Ageas, le 15 mars 2009, de ne pas déclarer de dividende pour l'exercice 2008, devait déclencher l'activation du mécanisme ACSM. Cependant, le 27 mai 2009, Ageas a annoncé son intention de reprendre le paiement d'un dividende en 2010 pour l'exercice 2009, le dividende étant égal ou supérieur au seuil précité de rendement de dividende de 0,5%. En conséquence, les coupons échéant durant l'année 2009 ont été honorés en espèces et non via le mécanisme ACSM.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 31,50 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangées en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 47,25 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing S.A., qui a émis des titres perpétuels super subordonnés et de même rang, pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par Ageas Hybrid Financing bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV et ageas N.V.

Ageas Hybrid Financing a émis des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à hauteur d'EUR 500,0 millions, à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 2,00% par la suite. En 2008, la société a émis des titres, appelés « NITSH I », pour un montant de USD 750,0 millions et à un taux d'intérêt de 8,25%, et des titres appelés « NITSH II », pour un montant d'EUR 625,0 millions et à un taux d'intérêt de 8,0%. Ces deux instruments sont pour la première fois remboursables en 2013.

Le produit de ces emprunts a été reprêté à AG Insurance à hauteur d'EUR 750 millions et à Fortis Banque SA/NV à hauteur d'EUR 375 millions plus USD 750 millions. En vertu de la convention de support, ageas SA/NV et ageas N.V. sont tenues de fournir à Ageas Hybrid Financing les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, sinon, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables.

Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimum de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

17 Emprunts

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Dettes envers les banques	1.694,6	2.483,3
Dettes envers la clientèle	105,6	95,1
Autres emprunts	195,1	195,4
Total des emprunts	1.995,3	2.773,8

17.1 Dettes envers les banques

Les Dettes envers les banques se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Dépôts des banques :		
- Dépôts à vue	226,8	548,7
- Autres dépôts	18,9	106,9
Total des dépôts	245,7	655,6
Opérations de mise en pension	1.211,1	1.654,4
Autres	237,8	173,3
Total des dettes envers les banques	1.694,6	2.483,3

17.2 Dettes envers la clientèle

Les Dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Dépôts	0,6	0,7
Autres emprunts	5,0	4,6
Fonds des réassureurs	100,0	89,8
Total des dettes envers la clientèle	105,6	95,1

18 Actifs et passifs d'impôts différés

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés se présente comme suit.

	Bilan		Compte de résultat	
	30 juin 2010	31 décembre 2009	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
<i>Actifs d'impôts différés liés à :</i>				
Placements financiers (disponibles à la vente)	36,1	0,4	13,5	0,4
Immeubles de placement	7,4	6,1	1,4	1,6
Immobilisations corporelles	50,7	19,2	7,8	4,6
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	0,7	- 0,1		
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	338,3	344,8	- 5,8	61,2
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	44,0	44,9	- 0,3	- 4,3
Autres provisions	4,9	4,4	0,5	- 30,4
Charges à imputer et produits à reporter	4,3	1,4	2,9	0,6
Pertes fiscales non utilisées	152,6	260,9	- 9,7	6,2
Autres	548,9	157,9	396,0	57,2
Actifs d'impôts différés bruts	1.187,9	839,9	406,3	97,1
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 157,8	- 267,5	10,9	- 0,5
Actifs d'impôts différés nets	1.030,1	572,4	417,2	96,6
<i>Passifs d'impôts différés liés à :</i>				
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	- 3,9	4,7	8,6	- 14,4
Dérivés détenus à des fins de transaction (passifs)				- 2,0
Placements financiers (disponibles à la vente)	602,4	463,7	- 23,3	- 6,3
Immeubles de placement	114,8	110,3	- 4,3	- 2,9
Créances	3,0	3,0	-	- 0,3
Immobilisations corporelles	261,0	226,4	- 7,6	- 2,1
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	74,4	71,3	- 2,4	5,5
Autres provisions	- 0,5	- 0,4		
Coûts d'acquisition de polices différés	47,7	43,2	- 4,3	- 3,0
Charges différées et produits courus	1,6	1,7		
Réserves réalisées non imposables	45,1	46,1	0,9	0,9
Autres	548,5	573,9	- 2,1	- 238,3
Total des passifs d'impôts différés	1.694,1	1.543,9	- 34,5	- 262,9
Produits (charges) d'impôts différés			382,7	- 166,3
Impôts différés nets	- 664,0	- 971,5		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles et lorsque les impôts différés concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants compensés dans l'état de la situation financière sont :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Actifs d'impôts différés	584,0	53,0
Passifs d'impôts différés	1.248,0	1.024,5
Impôts différés nets	- 664,0	- 971,5

En raison de l'état d'avancement de la liquidation de Brussels Liquidation Holding (BLH), Ageas est désormais à même de comptabiliser des actifs d'impôts différés liés aux pertes attendues de la liquidation. La perte fiscale liée à la liquidation devrait s'élever à EUR 11,7 milliards. A fin juin, un montant égal aux passifs d'impôts différés nets a été comptabilisé comme actifs d'impôts différés. En conséquence, un montant total d'actifs d'impôts différés d'EUR 405,0 millions a été comptabilisé (dans la rubrique Autres sous Actifs d'impôts différés nets, dans le tableau ci-dessus). Ceci explique en grande partie l'augmentation des actifs d'impôts différés net à EUR 1.030,1 millions à fin juin 2010 (31 décembre 2009 : 572,4 millions) dans le tableau ci-dessus.

19 RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de Fortis Banque SA/NV

Mécanisme

Chaque paiement trimestriel est déterminé comme étant la moyenne sur l'ensemble du trimestre des paiements d'intérêts à un taux annuel correspondant à l'EURIBOR à trois mois plus 20 points de base, à effectuer sur un montant de référence tel que calculé chaque jour de cotation.

Le montant de référence est la résultante de :

- la différence entre EUR 3.000 millions et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, moins
- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 125.313.283 actions Ageas.

Si le montant de référence est positif, Fortis Banque S.A. paie des intérêts sur le montant de référence à Ageas. S'il est négatif, Ageas paie des intérêts sur le montant de référence à Fortis Banque S.A.

Garantie de l'État

L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre de la RPN(I) payés par Ageas, au bénéfice de Fortis Banque S.A. La prime annuelle liée à cette garantie s'élève à 70 points de base sur le montant de référence. Pour garantir le paiement de la prime et le recours de l'État belge en cas de défaut, Ageas a donné à l'État belge un gage sur maximum 20% des actions d'AG Insurance.

Juste valeur de la RPN(I)

Pour le calcul de la juste valeur de la RPN(I), Ageas recourt à un modèle d'évaluation de niveau 3, basé sur des techniques d'évaluation traditionnellement utilisées pour estimer les dérivés financiers, introduit en 2009. Fin juin, le passif total pour la RPN(I) s'élevait à EUR 340 millions contre EUR 316 millions à fin décembre 2009, soit un impact négatif sur le résultat d'EUR 24 millions. Ce montant est la résultante de (i) EUR 286 millions générés par la valeur nette actualisée des paiements d'intérêts trimestriels dans le cadre du mécanisme de la RPN(I) et (ii) d'un passif additionnel d'EUR 54 millions lié à l'accord de garantie passé entre l'Etat belge et Ageas. Au titre de cette garantie, Ageas paie 70 points de base (en taux annuel) sur le montant de référence moyen de la RPN(I). Ageas a décidé d'inclure la valeur des paiements futurs liés à la garantie dans la juste valeur de la RPN(I).

Valeurs de référence

Le 30 juin 2010, les CASHES ont clôturé à 48,3% (31 décembre 2009 : 54,4%) et le cours de l'action Ageas à EUR 1,85 (31 décembre 2009 : 2,62). Le 30 juin 2010, l'EURIBOR à trois mois était de 0,7% (31 décembre 2009 : 0,7%).

Ageas a payé EUR 3,2 millions sur la RPN(I) durant le premier semestre de 2010 (en 2009 EUR 3,0 millions, pour la période à partir du 12 mai 2009).

Hypothèses

Ageas a défini les hypothèses clés suivantes pour déterminer la juste valeur de la RPN(I) et les paiements liés à la garantie au 30 juin 2010 :

- ♦ le cours de l'action Ageas a fait l'objet d'une projection selon un mouvement brownien géométrique standard, mis en œuvre fin 2009, basé sur un cours initial de l'action d'EUR 1,85, qui est le cours de clôture au 30 juin 2010 (31 décembre 2009 : EUR 2,62), un taux de rendement de l'action de 4,3% sur la durée attendue de l'instrument et cohérent avec le rendement de l'action observé, sur la base du coût de clôture de l'action au 30 juin 2010. La volatilité du cours utilisée est de 49% (31 décembre 2009 : 42%) et se fonde sur la volatilité d'implicite des options à trois mois observée à fin juin 2010.
- ♦ Le cours des CASHES a fait l'objet d'une projection sur la base des courbes de *spreads forward* applicables aux CASHES, en prenant en compte une perturbation stochastique additionnelle, avec un taux d'intérêt sans risque calibré sur le marché, et des courbes de *spreads* initiales calibrées d'après la valeur des CASHES de 48,3% à fin juin 2010 (31 décembre 2009 : 54,4%). A des fins de modélisation, il a été postulé que les CASHES ont une échéance constante à 50 ans à tout moment dans le futur, au-delà de laquelle l'incidence des flux de trésorerie libres actualisés devient négligeable.
- ♦ Les taux sans risque actuels et futurs ont été calibrés d'après des données de marché au 30 juin 2010 et projetés selon un modèle standard de taux d'intérêt sans arbitrage.
- ♦ Le modèle de valorisation tient également compte de l'option de conversion intégrée dans les CASHES à un cours d'EUR 23,94 (optionnel) et d'EUR 35,91 (automatique). Le paiement d'un dividende exceptionnel correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas a un impact négligeable sur la valeur et n'a pas été pris en compte.
- ♦ Les paiements d'intérêts futurs projetés et les coûts de la garantie projetés ont été actualisés à un taux d'actualisation pertinent qui reflète le risque associé aux passifs d'Ageas comme la RPN(I), basé sur la courbe de *spreads* BBB à fin juin et un spread additionnel de 375 points de base (31 décembre 2009: 545 points de base) calibré d'après d'autres instruments perpétuels émis par Ageas.

Analyse de sensibilité

La sensibilité de la juste valeur de la RPN(I) aux variations des paramètres, se présente comme suit, les autres paramètres restant par ailleurs inchangés :

- ♦ une augmentation de la valeur de départ de l'action Ageas à EUR 2,20 diminue la juste valeur d'EUR 15 millions à EUR 325 millions ; une diminution de la valeur de départ à EUR 1,50 fait augmenter la juste valeur d'EUR 16 millions à EUR 356 millions.
- ♦ Une augmentation de la valeur des CASHES à 53% induit une hausse de la juste valeur d'EUR 61 millions à EUR 401 millions ; une diminution à 43% réduit la valeur d'EUR 69 millions à EUR 271 millions.
- ♦ Une hausse des taux sans risque de 50 points de base le long de la courbe de taux augmente la juste valeur d'EUR 14 millions à EUR 354 millions; une diminution de 50 points de base réduit la juste valeur d'EUR 16 millions à EUR 324 millions.
- ♦ Une diminution du taux d'actualisation de 100 points de base augmente la juste valeur d'EUR 42 millions à EUR 382 millions ; une augmentation de 100 points de base réduit la juste valeur d'EUR 36 millions à EUR 304 millions.

En adoptant une hypothèse plus favorable pour les quatre principaux paramètres du modèle (valeur initiale de l'action Ageas d'EUR 2,20, CASHES à 43%, courbe de taux sans risque plus plate de 50 points de base et taux d'actualisation majoré de 100 points de base), la juste valeur de la RPN(I) diminue à EUR 220 millions.

En adoptant une hypothèse moins favorable pour les quatre principaux paramètres (valeur initiale de l'action Ageas à EUR 1,50, CASHES à 53%, courbe de taux sans risque accentuée de 50 points de base et taux d'actualisation minoré de 100 points de base), la juste valeur de la RPN(I) augmente à EUR 489 millions.

La juste valeur de la RPN(I) ne présente pas de sensibilité significative aux hypothèses de volatilité du cours et de taux de rendement de l'action Ageas.



**Notes relatives au
compte de résultat consolidé**

20 Primes d'assurance

Le tableau ci-dessous reprend le détail des primes d'assurance brutes acquises.

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Encaissement brut vie	4.793,1	4.537,0
Encaissement brut non-vie	1.618,9	1.385,4
Eliminations	- 0,1	- 1,8
Encaissement brut total	6.411,9	5.920,6

Le tableau ci-dessous détaille les primes d'assurance vie.

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Contrats « unit-linked »		
Primes uniques émises	2,3	1,7
Primes périodiques émises	45,6	52,6
Total des assurances groupées	47,9	54,3
Primes uniques émises	27,4	17,6
Primes périodiques émises	19,8	20,6
Total des assurances individuelles	47,2	38,2
Total des contrats « unit-linked »	95,1	92,5
Contrats non « unit-linked »		
Primes uniques émises	156,7	151,2
Primes périodiques émises	379,6	411,0
Total des assurances groupées	536,3	562,2
Primes uniques émises	423,7	476,1
Primes périodiques émises	361,2	353,5
Total des assurances individuelles	784,9	829,6
Total des contrats non « unit-linked »	1.321,2	1.391,8
Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire		
Primes uniques émises	1.870,9	1.676,9
Primes périodiques émises	207,9	187,1
Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire	2.078,8	1.864,0
Total des primes brutes d'assurance vie comptabilisées	3.495,1	3.348,3
Primes reçues comptabilisées en compte de résultat	3.495,1	3.348,3
Primes en comptabilité de dépôt	1.298,0	1.188,7
Total de l'encaissement brut en vie	4.793,1	4.537,0

Le total de l'encaissement brut en vie reçu représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et de contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisées en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats « unit-linked », sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions, qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour la période. Les primes d'assurance Automobile, Incendie et autres dommages aux biens et Autres sont regroupées dans la catégorie Biens et risques divers.

	<i>Accident et maladie</i>	<i>Biens et risques divers</i>	<i>Total</i>
<i>Premier semestre 2010</i>			
Primes brutes émises	412,9	1.206,0	1.618,9
Variation des primes non acquises, brutes	- 42,5	- 101,9	- 144,4
Primes brutes acquises	370,4	1.104,1	1.474,5
Primes cédées aux réassureurs	- 15,8	- 68,5	- 84,3
Part des réassureurs dans les primes non acquises	0,4	1,9	2,3
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	355,0	1.037,5	1.392,5
 <i>Premier semestre 2009</i>			
Primes brutes émises	350,8	1.034,6	1.385,4
Variation des primes non acquises, brutes	- 30,7	- 63,5	- 94,2
Primes brutes acquises	320,1	971,1	1.291,2
Primes cédées aux réassureurs	- 13,0	- 52,7	- 65,7
Part des réassureurs dans les primes non acquises	0,3	5,5	5,8
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	307,4	923,9	1.231,3

Le tableau ci-dessous présente les primes d'assurance non-vie brutes acquises par secteur.

	<i>Accident et maladie</i>	<i>Biens et risques divers</i>	<i>Total</i>
<i>Premier semestre 2010</i>			
Belgique	228,4	535,4	763,8
Royaume-Uni	26,5	420,3	446,8
Europe continentale	100,1	81,8	181,9
Total des primes nettes acquises non-vie	355,0	1.037,5	1.392,5
 <i>Premier semestre 2009</i>			
Belgique	215,9	510,0	725,9
Royaume-Uni	27,0	382,8	409,8
Europe continentale	64,5	31,1	95,6
Total des primes nettes acquises non-vie	307,4	923,9	1.231,3

21 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit pour le premier semestre 2010 :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	21,8	56,4
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	45,5	216,3
Produits d'intérêts sur placements	1.091,2	1.028,0
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	63,4	65,2
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	28,4	43,9
Autres produits d'intérêts	4,8	6,5
Total des produits d'intérêts	1.255,1	1.416,3
Dividendes sur actions	30,7	27,1
Revenus localifs d'immeubles de placement	70,5	61,8
Revenus de parking et de garage	124,8	116,6
Autres revenus de placement	31,5	27,4
Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.512,6	1.649,2

22 Profits et pertes réalisés et non réalisés

Les Profits et pertes réalisés et non réalisés se présentent comme suit pour le premier semestre 2010 :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Obligations classées comme disponibles à la vente	- 142,7	28,1
Actions classées comme disponibles à la vente	24,9	- 32,6
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 53,4	93,1
Immeubles de placement	27,6	0,1
Plus-value sur la vente d'actions AGI		696,8
Plus-value sur la vente de Fortis Luxembourg Non-vie	12,4	
Investissements dans des entreprises associées	8,8	
immobilisations corporelles	7,6	0,3
Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3,5	46,2
Résultats de couverture	- 0,2	
Autres	59,9	33,0
Total des profits et pertes réalisés et non réalisés	- 51,6	865,0

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction pour acquérir l'instrument financier. L'évaluation ultérieure se fait à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentées ci-dessus, en incluant les profits et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les profits et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs et des passifs.

Les résultats de couverture incluent les variations de juste valeur attribuables au risque couvert – principalement un risque de taux d'intérêt – des actifs et passifs couverts et les variations de juste valeur des instruments de couverture.

La rubrique Autre comprend essentiellement, pour le premier semestre 2010, la vente d'un contrat de location-financement pour un actif immobilier.

23 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail du poste Sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Assurance vie	3.958,4	3.781,2
Assurance non-vie	1.009,8	870,8
Compte général et éliminations	- 0,6	4,8
Total des sinistres et prestations d'assurance, net	4.967,6	4.656,8

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Prestations et rachats, bruts	1.818,3	1.966,3
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	2.157,7	1.837,6
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, bruts	3.976,0	3.803,9
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 17,6	- 22,7
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, nets	3.958,4	3.781,2

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Sinistres payés, bruts	979,0	825,4
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, bruts	68,4	55,9
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, bruts	1.047,4	881,3
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 6,2	7,2
Sinistres payés, part des réassureurs	- 31,4	- 17,7
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, nets	1.009,8	870,8

24 Charges financières

Le tableau ci-dessous présente les Charges financières par produit :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Charges financières		
Certificats d'endettement	24,9	44,3
Dettes subordonnées	78,0	106,0
Dettes - envers les banques	12,2	54,7
Dettes - envers la clientèle	0,1	- 0,1
Autres emprunts	10,4	81,6
Produits dérivés	5,1	34,5
Autres dettes	12,9	17,6
Total des charges financières	143,6	338,6

25 Variations des dépréciations

La rubrique Variations des dépréciations se présente comme suit :

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations	- 2,0	13,4
Placements en actions et autres placements	22,7	64,0
Immeubles de placement	1,6	2,7
Créances	- 0,4	- 0,2
Réassurance et autres créances	1,2	364,8
immobilisations corporelles	0,9	6,2
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1,6
Total des variations des dépréciations	24,0	452,5

La dépréciation de Réassurance et autres créances provient principalement de la dépréciation sur FCC (voir note 9 Réassurance et autres créances).



**Notes relatives
à l'information sectorielle**

26 Information sectorielle

26.1 Information générale

En septembre 2009, Ageas a présenté sa nouvelle structure organisationnelle, fondée sur un Executive Committee restreint et un Management Committee, comprenant aussi le CFO et les CEO des autres zones géographiques. Cette structure est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- ◆ Belgique
- ◆ Royaume-Uni
- ◆ Europe continentale
- ◆ Asie
- ◆ Compte général

Pour mettre en cohérence la structure de reporting avant la structure de management, Ageas a modifié sa structure de reporting. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les secteurs opérationnels ont été modifiés conformément à l'IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part. Suite à la modification de la composition des secteurs opérationnels isolables, Ageas a retraité les éléments correspondant de l'information sectorielle de périodes antérieures.

Le reporting sectoriel d'Ageas reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

L'information sectorielle est préparée sur la base des mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la préparation et la présentation des Etats financiers intermédiaire consolidés d'Ageas pour le premier semestre de l'année (tels que décrits au point 1) et en appliquant les règles d'affectation appropriées.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciale normales de marché.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes. Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

26.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. L'encaissement brut total de la société a atteint EUR 7 milliards en 2009, pour un portefeuille de 2,5 millions de clients. Quelque 75 à 80 % de l'encaissement total relèvent de l'assurance vie tandis que 20 à 25 % relèvent de l'assurance non-vie. La compagnie propose une gamme très complète de produits vie et non-vie vendus aux particuliers et aux PME. Elle applique une stratégie multicanal et distribue ses produits par le biais de plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que via les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance vie de groupe et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis détient 25 % d'AG Insurance.

26.3 Royaume-Uni

Les activités d'Ageas au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, se profilent comme prestataires de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008. Ageas bénéficie au Royaume-Uni d'une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. A la fin du 1er trimestre 2010 se répartissent en 83 % pour les produits d'assurance aux particuliers et 17 % pour l'assurance aux entreprises. Les activités d'Ageas au Royaume-Uni sont les partenaires d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK, Toyota (GB) Limited. Elles recourent à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de leurs propres agents. Elles englobent deux filiales à 100 % : RIAS, qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Fortis Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres. Durant le premier semestre 2010, le démarrage de la coentreprise avec Tesco Bank et la consolidation avec Kwik-Fit Insurance Services a encore renforcé les activités de distribution de détail.

Pour assurer la transparence à propos des contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé d'opérer une répartition des résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail.

26.4 Europe continentale

L'Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes, hors Belgique et Royaume-Uni. Regroupant six pays, ce secteur réunit des positions de leader dans des marchés à maturité tels que le Portugal et le Luxembourg, et des positions plus réduites dans des marchés à croissance rapide ou le nouveau partenariat non-vie en Italie. En 2009, près de 95 % de l'encaissement total était lié à l'activité vie, complété d'une activité non-vie au Portugal et au Luxembourg. Lors de la révision stratégique effectuée en 2009, le secteur Europe continentale a pris plusieurs initiatives pour harmoniser son portefeuille, ce qui a notamment abouti à la vente des activités non-vie au Luxembourg et à la cessation des activités russes.

26.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans cinq pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong, la filiale d'Hong-Kong étant détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine, en Malaisie, en Thaïlande et en Inde. En termes de reporting, Ageas consolide les activités de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

25.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, les passifs liés aux CASHES (RPN(I)) et Ageas Reinsurance.

26.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

30 juin 2010

	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	864,1	135,8	246,7	176,8	3 164,6		4 588,0
Placements financiers	43 358,2	1 512,8	8 984,2	1 066,9	333,2	- 30,5	55 224,8
Immeubles de placement	1 552,4		23,3	0,5			1 576,2
Créances	2 383,4		699,8	132,2	2 598,5	- 1 159,4	4 654,5
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	6 590,1		14 244,7	324,6		- 73,0	21 086,4
Investissements dans des entreprises associées	93,7		5,4	679,4	849,6	20,7	1 648,8
Réassurance et autres créances	711,0	410,0	484,8	48,5	60,2	- 98,4	1 616,1
Actifs d'impôts exigibles	45,1	13,6	0,5		64,7		123,9
Actifs d'impôts différés	77,7	3,0	23,0		480,3		584,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas					759,0		759,0
Intérêts courus et autres actifs	1 239,9	226,4	317,2	150,2	76,5	- 12,8	1 997,4
Immobilisations corporelles	1 041,0	28,9	7,3	3,0	1,2		1 081,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	338,9	26,6	575,5	603,1	0,1		1 544,2
Actifs détenus en vue de la vente			218,8				218,8
Total des actifs	58 295,5	2 357,1	25 831,2	3 185,2	8 387,9	- 1 353,4	96 703,5
Passifs							
Passifs liés à des contrats d'assurance vie	19 741,9		2 879,5	1 044,6		- 3,5	23 662,5
Passifs liés à des contrats de placement vie	20 593,5		5 329,5	2,1			25 925,1
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	6 590,1		14 246,0	324,6			21 160,7
Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	3 082,6	1 478,8	604,4		185,2	- 88,5	5 262,5
Certificats d'endettement					896,0		896,0
Dettes subordonnées	892,0		28,0	83,3	3 010,5	- 1 073,2	2 940,6
Autres emprunts	1 277,2	81,2	385,9	81,0	329,6	- 159,6	1 995,3
Passifs d'impôts exigibles	42,7	7,0	6,2	5,2	23,0		84,1
Passifs d'impôts différés	689,9	37,7	43,3		477,1		1 248,0
RPN(I)					340,0		340,0
Intérêts courus et autres passifs	1 277,4	133,0	486,4	47,9	206,4	- 38,6	2 112,5
Provisions	15,9	0,9	10,2		1,8		28,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente			211,8				211,8
Total des passifs	54 203,2	1 738,6	24 231,2	1 588,7	5 469,6	- 1 363,4	85 867,9
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3 005,5	620,6	982,8	1 596,6	2 937,6	10,0	9 153,1
Intérêts minoritaires	1 086,8	- 2,1	617,2	- 0,1	- 19,3		1 682,5
Capitaux propres	4 092,3	618,5	1 600,0	1 596,5	2 918,3	10,0	10 835,6
Total des passifs et des capitaux propres	58 295,5	2 357,1	25 831,2	3 185,2	8 387,9	- 1 353,4	96 703,5
Nombre d'employés	5 740	3 013	1 443	320	81		10 597

31 décembre 2009

	<i>Europe</i>				<i>Compte général</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	<i>Belgique</i>	<i>Royaume-Uni</i>	<i>continentale</i>	<i>Asie</i>			
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	823,8	125,8	329,5	80,7	4.275,9		5.635,7
Placements financiers	42.279,0	1.322,7	8.375,4	787,1	335,6	- 29,7	53.070,1
Immeubles de placement	1.523,7		26,4	102,6			1.652,7
Créances	2.233,7		912,8	126,9	1.989,2	- 1.130,3	4.132,3
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	6.569,4		13.924,8	270,6		- 70,0	20.694,8
Investissements dans des entreprises associées	89,3		5,4	520,2	780,5	8,2	1.403,6
Réassurance et autres créances	642,5	293,2	299,5	44,2	68,5	- 84,2	1.263,7
Actifs d'impôts exigibles	34,1	1,6			67,1		102,8
Actifs d'impôts différés	24,7	0,5	23,0		4,8		53,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas					880,0		880,0
Intérêts courus et autres actifs	1.166,5	176,8	304,0	124,0	107,5	- 31,2	1.847,6
Immobilisations corporelles	1.045,3	21,8	8,4	32,5	0,1		1.108,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	235,8	25,8	592,4	522,3	0,1		1.376,4
Actifs détenus en vue de la vente	68,6				34,6		103,2
Total des actifs	56.736,4	1.968,2	24.801,6	2.611,1	8.543,9	- 1.337,2	93.324,0
Passifs							
Passifs liés à des contrats d'assurance vie	19.263,1		2.814,3	856,9		- 3,5	22.930,8
Passifs liés à des contrats de placement vie	19.544,7		4.785,3	2,7			24.332,7
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	6.569,5		13.932,7	270,6			20.772,8
Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	2.973,3	1.280,7	581,5		181,4	- 82,9	4.934,0
Certificats d'endettement					915,0		915,0
Dettes subordonnées	891,1		28,0		2.917,3	- 986,1	2.850,3
Autres emprunts	1.421,0	72,8	605,4	225,3	663,5	- 214,2	2.773,8
Passifs d'impôts exigibles	43,3	- 5,7	45,0	3,6	20,0		106,2
Passifs d'impôts différés	535,4	22,1	58,7	0,7	407,6		1.024,5
RPN(I)					316,0		316,0
Intérêts courus et autres passifs	1.568,6	84,2	295,3	47,6	262,5	- 48,8	2.209,4
Provisions	12,6	1,3	15,9		4,4		34,2
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	17,4				21,9		39,3
Total des passifs	52.840,0	1.455,4	23.162,1	1.407,4	5.709,6	- 1.335,5	83.239,0
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.859,3	513,4	1.002,4	1.203,8	2.853,8	- 1,7	8.431,0
Intérêts minoritaires	1.037,1	- 0,6	637,1	- 0,1	- 19,5		1.654,0
Capitaux propres	3.896,4	512,8	1.639,5	1.203,7	2.834,3	- 1,7	10.085,0
Total des passifs et des capitaux propres	56.736,4	1.968,2	24.801,6	2.611,1	8.543,9	- 1.337,2	93.324,0
Nombre d'employés	5.635	2.827	1.745	278	128		10.613

26.8 Compte de résultat des secteurs opérationnels

Premier semestre 2010

	Royaume- Europe			Asie	Compte		Total
	Belgique	Uni	continentale		général	Eliminations	
Produits							
- Primes brutes acquises ¹⁾	3 122,9	549,5	1 335,5	106,1		- 0,1	5 113,9
- Variation des primes non acquises	- 63,5	- 60,3	- 20,5				- 144,3
- Primes acquises cédées	- 27,5	- 33,1	- 50,7	- 11,6			- 122,9
Primes d'assurance nettes acquises	3 031,9	456,1	1 264,3	94,5		- 0,1	4 846,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1 189,0	27,0	178,2	29,8	121,5	- 32,9	1 512,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions							
BNP Paribas					- 121,0		- 121,0
Profil (et perte) latente sur la RPN(I)					- 24,0		- 24,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	- 123,0	2,8	13,1	36,4	19,1		- 51,6
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »	120,5		100,1	- 18,4			202,2
Part dans le résultat des entreprises associées	2,9			25,2	20,6	- 0,4	48,3
Produits de commissions	45,2	40,9	99,8	19,5			205,4
Autres produits	88,7	4,2	3,6	1,6	8,6	- 9,9	96,8
Total des produits	4 355,2	531,0	1 659,1	188,6	24,8	- 43,3	6 715,4
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3 246,9	- 361,8	- 1 335,1	- 79,6	0,7	0,1	- 5 022,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	10,3	20,2	22,3	2,4	- 0,2		55,0
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 3 236,6	- 341,6	- 1 312,8	- 77,2	0,5	0,1	- 4 967,6
Charges liées à des contrats « unit-linked »	- 121,1		- 68,1	17,4			- 171,8
Charges financières	- 45,1	- 1,9	- 2,9	- 6,1	- 120,5	32,9	- 143,6
Variations des dépréciations	- 23,2		- 0,7	- 0,5		0,4	- 24,0
Variations des provisions	- 0,6	0,5	2,6				2,5
Charges de commissions	- 300,5	- 96,7	- 98,4	- 27,3			- 522,9
Frais de personnel	- 209,2	- 53,4	- 50,9	- 11,3	- 7,3	- 2,8	- 334,9
Autres charges	- 263,5	- 28,3	- 66,7	- 16,3	- 28,9	9,9	- 393,8
Total des charges	- 4 199,8	- 521,4	- 1 597,9	- 121,3	- 156,2	40,5	- 6 556,1
Bénéfice avant impôts	155,4	9,6	61,2	67,3	- 131,4	- 2,8	159,3
Charges d'impôts sur le résultat	- 36,6	- 2,7	- 22,2	- 0,2	407,2		345,5
Bénéfice net de la période	118,8	6,9	39,0	67,1	275,8	- 2,8	504,8
Revenant aux intérêts minoritaires	30,9	- 1,4	21,8		- 1,5		49,8
Bénéfice net revenant aux actionnaires	87,9	8,3	17,2	67,1	277,3	- 2,8	455,0
Total des produits provenant de clients externes	4 345,0	531,0	1 659,0	188,6			6 721,6
Total des produits internes	10,2		0,1	2,0	24,8	- 43,3	- 6,2
Total des produits	4 355,2	531,0	1 659,1	188,6	24,8	- 43,3	6 715,4
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 80,8		- 96,5	- 23,4			- 200,7

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se présente comme suit :

Premier semestre 2010

	Royaume- Europe			Asie	Compte		Total
	Belgique	Uni	continentale		général	Eliminations	
Primes brutes acquises	3 122,9	549,5	1 335,5	106,1		- 0,1	5 113,9
Primes en comptabilité de dépôt	379,8		873,8	44,4			1 298,0
Encaissement brut	3 502,7	549,5	2 209,3	150,5		- 0,1	6 411,9

Premier semestre 2009

	Royaume- Europe			Asie	Compte		Total
	Belgique	Uni	continentale		général	Eliminations	
Produits							
- Primes brutes acquises ¹⁾	3.258,9	452,2	919,5	103,1		- 1,8	4.731,9
- Variation des primes non acquises	- 62,2	- 21,3	- 10,7		- 3,1		- 97,3
- Primes acquises cédées	- 22,9	- 18,2	- 46,6	- 13,2	1,5	0,2	- 99,2
Primes d'assurance nettes acquises	3.173,8	412,7	862,2	89,9	- 1,6	- 1,6	4.535,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.137,5	27,7	167,7	26,3	323,7	- 33,7	1.649,2
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions							
BNP Paribas					730,0		730,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)					- 344,0		- 344,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	35,3	12,1	- 4,0	0,4	821,2		865,0
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »	258,4		410,5	43,1			712,0
Part dans le résultat des entreprises associées	0,7		-	29,7	- 8,2		22,2
Produits de commissions	42,9	35,9	81,1	17,0	-	- 0,1	176,8
Autres produits	77,9	4,8	2,6	3,4	10,3	- 4,6	94,4
Total des produits	4.726,5	493,2	1.520,1	209,8	1.531,4	- 40,0	8.441,0
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.400,3	- 314,7	- 895,7	- 74,5	- 12,9	1,8	- 4.696,3
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	5,7	3,2	21,5	2,8	6,5	- 0,2	39,5
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 3.394,6	- 311,5	- 874,2	- 71,7	- 6,4	1,6	- 4.656,8
Charges liées à des contrats « unit-linked »	- 271,0		- 390,1	- 44,1			- 705,2
Charges financières	- 64,9	- 3,1	- 7,8	- 4,7	- 291,7	33,6	- 338,6
Variations des dépréciations	- 80,5		- 7,6	- 0,5	- 363,9		- 452,5
Variations des provisions	6,4		0,4		6,3		13,1
Charges de commissions	- 300,2	- 76,2	- 52,0	- 34,1		0,1	- 462,4
Frais de personnel	- 210,1	- 43,5	- 41,4	- 6,1	- 15,3	- 4,5	- 320,9
Autres charges	- 239,9	- 29,9	- 88,0	- 18,4	- 54,4	4,6	- 426,0
Total des charges	- 4.554,8	- 464,2	- 1.460,7	- 179,6	- 725,4	35,4	- 7.349,3
Bénéfice avant impôts	171,7	29,0	59,4	30,2	806,0	- 4,6	1.091,7
Charges d'impôts sur le résultat	34,0	- 8,2	- 20,0	- 1,0	- 166,0		- 161,2
Bénéfice net de la période	205,7	20,8	39,4	29,2	640,0	- 4,6	930,5
Revenant aux intérêts minoritaires	10,3		24,4				34,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	195,4	20,8	15,0	29,2	640,0	- 4,6	895,8
Total des produits provenant de clients externes	4.722,3	493,2	1.519,2	207,8	1.502,9		8.445,4
Total des produits internes	4,2		0,9	2,0	28,5	- 40,0	- 4,4
Total des produits	4.726,5	493,2	1.520,1	209,8	1.531,4	- 40,0	8.441,0
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 128,3	- 0,1	- 81,7	- 0,5	- 13,7		- 224,3

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se présente comme suit :

Premier semestre 2009

	Royaume- Europe			Asie	Compte		Total
	Belgique	Uni	continentale		général	Eliminations	
Primes brutes acquises	3.258,9	452,2	919,5	103,1		(1,8)	4.731,9
Primes en comptabilité de dépôt	295,4		855,6	37,7			1.188,7
Encaissement brut	3.554,3	452,2	1.775,1	140,8		(1,8)	5.920,6

26.9 État de la situation financière par produit

30 juin 2010

	<u>Vie</u>	<u>Non-vie</u>	<u>Autres Assurance</u>	<u>Compte général</u>	<u>Eliminations</u>	<u>Total</u>
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.238,5	158,6	26,3	3.164,6		4.588,0
Placements financiers	49.712,1	5.210,0		333,2	- 30,5	55.224,8
Immeubles de placement	1.395,9	180,3				1.576,2
Créances	3.115,8	99,6		2.598,5	- 1.159,4	4.654,5
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	21.159,4				- 73,0	21.086,4
Investissements dans des entreprises associées	677,3	101,2		849,6	20,7	1.648,8
Réassurance et autres créances	695,5	945,4	84,7	60,2	- 169,7	1.616,1
Actifs d'impôts exigibles	46,4	9,1	3,7	64,7		123,9
Actifs d'impôts différés	69,8	32,5	1,4	480,3		584,0
Opton d'achat sur actions BNP Paribas				759,0		759,0
Intérêts courus et autres actifs	1.569,9	360,2	3,6	76,5	- 12,8	1.997,4
Immobilisations corporelles	939,0	132,9	8,3	1,2		1.081,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.323,3	202,6	18,2	0,1		1.544,2
Actifs détenus en vue de la vente	218,8					218,8
Total des actifs	82.161,7	7.432,4	146,2	8.387,9	- 1.424,7	96.703,5
Passifs						
Passifs liés à des contrats d'assurance vie	23.666,0				- 3,5	23.662,5
Passifs liés à des contrats de placement vie	25.925,1					25.925,1
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	21.160,7					21.160,7
Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie		5.165,8		185,2	- 88,5	5.262,5
Certificats d'endettement				896,0		896,0
Dettes subordonnées	902,0	101,3		3.010,5	- 1.073,2	2.940,6
Autres emprunts	1.577,2	188,5	59,6	329,6	- 159,6	1.995,3
Passifs d'impôts exigibles	46,4	7,7	7,0	23,0		84,1
Passifs d'impôts différés	671,3	99,6		477,1		1.248,0
RPN(I)				340,0		340,0
Intérêts courus et autres passifs	1.221,3	733,6	61,1	206,4	- 109,9	2.112,5
Provisions	18,6	8,4		1,8		28,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	211,8					211,8
Total des passifs	75.400,4	6.304,9	127,7	5.469,6	- 1.434,7	85.867,9
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.389,0	798,0	18,5	2.937,6	10,0	9.153,1
Intérêts minoritaires	1.372,3	329,5		- 19,3		1.682,5
Capitaux propres	6.761,3	1.127,5	18,5	2.918,3	10,0	10.835,6
Total des passifs et des capitaux propres	82.161,7	7.432,4	146,2	8.387,9	- 1.424,7	96.703,5
Nombre d'employés	5.021	4.010	1.485	81		10.597

31 décembre 2009

	<i>Vie</i>	<i>Non-vie</i>	<i>Autres Assurance</i>	<i>Compte général</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.136,8	216,3	6,7	4.275,9		5.635,7
Placements financiers	47.980,2	4.784,0		335,6	- 29,7	53.070,1
Immeubles de placement	1.466,3	186,4				1.652,7
Créances	3.191,1	82,3		1.989,2	- 1.130,3	4.132,3
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	20.764,8				- 70,0	20.694,8
Investissements dans des entreprises associées	535,7	79,2		780,5	8,2	1.403,6
Réassurance et autres créances	426,5	851,3	67,5	68,5	- 150,1	1.263,7
Actifs d'impôts exigibles	30,4	5,3		67,1		102,8
Actifs d'impôts différés	22,1	24,9	1,2	4,8		53,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas				880,0		880,0
Intérêts courus et autres actifs	1.280,7	486,3	4,3	107,5	- 31,2	1.847,6
Immobilisations corporelles	966,8	136,1	5,1	0,1		1.108,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.168,7	190,7	16,9	0,1		1.376,4
Actifs détenus en vue de la vente		68,6		34,6		103,2
Total des actifs	78.970,1	7.111,4	101,7	8.543,9	- 1.403,1	93.324,0
Passifs						
Passifs liés à des contrats d'assurance vie	22.934,3				- 3,5	22.930,8
Passifs liés à des contrats de placement vie	24.332,7					24.332,7
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	20.772,8					20.772,8
Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie		4.835,5		181,4	- 82,9	4.934,0
Certificats d'endettement				915,0		915,0
Dettes subordonnées	818,1	101,0		2.917,3	- 986,1	2.850,3
Autres emprunts	2.089,8	183,4	51,3	663,5	- 214,2	2.773,8
Passifs d'impôts exigibles	80,0	1,5	4,7	20,0		106,2
Passifs d'impôts différés	544,6	72,3		407,6		1.024,5
RPN(I)				316,0		316,0
Intérêts courus et autres passifs	1.284,6	740,8	36,2	262,5	- 114,7	2.209,4
Provisions	20,3	9,3	0,2	4,4		34,2
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente		17,4		21,9		39,3
Total des passifs	72.877,2	5.961,2	92,4	5.709,6	- 1.401,4	83.239,0
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.753,5	815,5	9,9	2.853,8	- 1,7	8.431,0
Intérêts minoritaires	1.339,4	334,7	- 0,6	- 19,5		1.654,0
Capitaux propres	6.092,9	1.150,2	9,3	2.834,3	- 1,7	10.085,0
Total des passifs et des capitaux propres	78.970,1	7.111,4	101,7	8.543,9	- 1.403,1	93.324,0
Nombre d'employés	5.167	3.893	1.425	128		10.613

26.10 Compte de résultat par produit

Premier semestre 2010

	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
Produits						
- Primes brutes acquises ¹⁾	3.495,1	1.618,9			- 0,1	5.113,9
- Variation des primes non acquises	0,1	- 144,4				- 144,3
- Primes acquises cédées	- 40,9	- 82,0				- 122,9
Primes d'assurance nettes acquises	3.454,3	1.392,5			- 0,1	4.846,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.305,3	127,5	- 8,8	121,5	- 32,9	1.512,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 121,0		- 121,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)				- 24,0		- 24,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	- 33,9	- 36,8		19,1		- 51,6
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »	202,2					202,2
Part dans le résultat des entreprises associées	22,9	5,2		20,6	- 0,4	48,3
Produits de commissions	153,0	14,8	59,4		- 21,8	205,4
Autres produits	67,4	30,6	2,3	8,6	- 12,1	96,8
Total des produits	5.171,2	1.533,8	52,9	24,8	- 67,3	6.715,4
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.976,0	- 1.047,4		0,7	0,1	- 5.022,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	17,6	37,6		- 0,2		55,0
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 3.958,4	- 1.009,8		0,5	0,1	- 4.967,6
Charges liées à des contrats « unit-linked »	- 171,8					- 171,8
Charges financières	- 48,8	- 6,2	- 1,0	- 120,5	32,9	- 143,6
Variations des dépréciations	- 21,0	- 3,4			0,4	- 24,0
Variations des provisions	2,9	- 0,4				2,5
Charges de commissions	- 251,8	- 292,9			21,8	- 522,9
Frais de personnel	- 181,0	- 119,6	- 24,2	- 7,3	- 2,8	- 334,9
Autres charges	- 238,9	- 121,4	- 16,7	- 28,9	12,1	- 393,8
Total des charges	- 4.868,8	- 1.553,7	- 41,9	- 156,2	64,5	- 6.556,1
Bénéfice avant impôts	302,4	- 19,9	11,0	- 131,4	- 2,8	158,3
Charges d'impôts sur le résultat	- 68,6	10,0	- 3,1	407,2		345,5
Bénéfice net de la période	233,8	- 9,9	7,9	275,8	- 2,8	504,8
Revenant aux intérêts minoritaires	55,3	- 4,0		- 1,5		49,8
Bénéfice net revenant aux actionnaires	178,5	- 5,9	7,9	277,3	- 2,8	455,0
Total des produits provenant de clients externes	5.153,2	1.530,7	37,7			6.721,6
Total des produits internes	18,0	3,1	15,2	24,8	- 67,3	- 6,2
Total des produits	5.171,2	1.533,8	52,9	24,8	- 67,3	6.715,4
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 196,2	- 4,5				- 200,7

1) L'encasement brut (somme des primes brutes émises et de l'encasement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se présente comme suit :

Premier semestre 2010

	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
Primes brutes acquises	3.495,1	1.618,9			- 0,1	5.113,9
Primes en comptabilité de dépôt	1.298,0					1.298,0
Encasement brut	4.793,1	1.618,9			- 0,1	6.411,9

Premier semestre 2009

	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
Produits						
- Primes brutes acquises ¹⁾	3.348,3	1.385,4			- 1,8	4.731,9
- Variation des primes non acquises		- 94,2		- 3,1		- 97,3
- Primes acquises cédées	- 41,0	- 59,9		1,5	0,2	- 99,2
Primes d'assurance nettes acquises	3.307,3	1.231,3		- 1,6	- 1,6	4.535,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.241,0	126,9	0,2	323,7	- 42,6	1.649,2
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				730,0		730,0
Profit (et perte) latent sur la RPN(I)				- 344,0		- 344,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	32,8	11,0		821,2		865,0
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »	712,0					712,0
Part dans le résultat des entreprises associées	25,2	5,2		- 8,2		22,2
Produits de commissions	131,8	10,4	54,0		- 19,4	176,8
Autres produits	53,1	35,3	0,3	18,6	- 12,9	94,4
Total des produits	5.503,2	1.420,1	54,5	1.539,7	- 76,5	8.441,0
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.803,9	- 881,3		- 12,9	1,8	- 4.696,3
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	22,7	10,5		6,5	- 0,2	39,5
Sinistres et prestations d'assurance, net	- 3.781,2	- 870,8		- 6,4	1,6	- 4.656,8
Charges liées à des contrats « unit-linked »	- 705,2					- 705,2
Charges financières	- 70,6	- 8,0	- 1,9	- 291,7	33,6	- 338,6
Variations des dépréciations	- 84,2	- 4,4		- 363,9		- 452,5
Variations des provisions	4,9	1,9		6,3		13,1
Charges de commissions	- 229,3	- 252,5			19,4	- 462,4
Frais de personnel	- 171,3	- 108,1	- 21,7	- 15,3	- 4,5	- 320,9
Autres charges	- 244,1	- 119,9	- 21,1	- 62,7	21,8	- 426,0
Total des charges	- 5.281,0	- 1.361,8	- 44,7	- 733,7	71,9	- 7.349,3
Bénéfice avant impôts	222,2	58,3	9,8	806,0	- 4,6	1.091,7
Charges d'impôts sur le résultat	14,4	- 6,8	- 2,8	- 166,0		- 161,2
Bénéfice net de la période	236,6	51,5	7,0	640,0	- 4,6	930,5
Revenant aux intérêts minoritaires	29,7	5,0				34,7
Bénéfice net revenant aux actionnaires	206,9	46,5	7,0	640,0	- 4,6	895,8
Total des produits provenant de clients externes	5.486,3	1.418,2	35,1			6.939,6
Total des produits internes	16,9	1,9	19,4	1.539,7	- 76,5	1.501,4
Total des produits	5.503,2	1.420,1	54,5	1.539,7	- 76,5	8.441,0
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 206,1	- 4,5		- 13,7		- 224,3

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se présente comme suit :

Premier semestre 2009

	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
Primes brutes acquises	3.348,3	1.385,4			- 1,8	4.731,9
Primes en comptabilité de dépôt	1.188,7					1.188,7
Encaissement brut	4.537,0	1.385,4			- 1,8	5.920,6

26.11 Résultat technique en assurances

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat technique et de marge opérationnelle.

Le résultat technique englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossés à certains passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier alloué et sont donc inclus dans le résultat technique. Les produits financiers nets des coûts de placement afférents sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie en fonction des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossés aux passifs d'assurance des différents secteurs et non alloués au résultat technique sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement et ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès de particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire (DPF). L'activité non-vie comprend quatre secteurs : Maladie & Accidents; Auto; Incendie et Autres dommages aux biens; et Autres, couvrant le risque de pertes patrimoniales ou de passifs dus à des demandes d'indemnisation.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat technique des différents secteurs et branches d'activité, et le bénéfice avant impôt.

	Premier semestre 2010						
	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.650,9	11,2	1.980,5	150,5		- 0,1	4.793,0
Encaissement brut non-vie	851,7	538,3	228,9				1.618,9
Charges opérationnelles	- 220,2	- 56,8	- 98,0	- 18,4			- 393,4
Résultat technique vie	186,9	- 3,2	39,2	11,1			234,0
- <i>Maladie et accidents</i>	11,0	- 6,1	6,3				11,2
- <i>Automobile</i>	- 3,3	- 5,3	- 5,1				- 13,7
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 3,7	5,8	3,8				5,9
- <i>Autres</i>	0,8	2,1	2,0				4,9
Résultat technique non-vie	4,8	- 3,5	7,0				8,3
Résultat technique total	191,7	- 6,7	46,2	11,1			242,3
Profits (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	- 104,5	2,1	4,4	34,0			- 64,0
Marge opérationnelle	87,2	- 4,6	50,6	45,1			178,3
Part dans le résultat des entreprises associées	2,9			25,2	20,6	- 0,4	48,3
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	65,3	14,2	10,6	- 3,0	- 152,0	- 2,4	- 67,3
Bénéfice avant impôts	155,4	9,6	61,2	67,3	- 131,4	- 2,8	159,3
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,6%	30,1%	27,5%				33,3%
Ratio de sinistralité	70,5%	76,4%	71,6%				72,5%
Ratio combiné	107,1%	106,5%	99,1%				105,8%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,39%		0,56%	2,95%			0,52%
Fonds sous gestion	50.008,1	1.478,8	23.059,4	1.371,3	185,2	- 92,0	76.010,8

Premier semestre 2009

	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2 745,9	3,1	1.647,3	140,8		- 1,6	4.535,4
Encaissement brut non-vie	808,4	449,1	127,9			- 0,2	1.385,2
Charges opérationnelles	- 209,3	- 50,2	- 86,1	- 18,8			- 364,4
Résultat technique vie	157,2	- 5,2	45,7	5,0			202,7
- <i>Maladie et accidents</i>	29,2	- 1,7	5,3				32,8
- <i>Automobile</i>	- 4,3	4,3	- 1,1				- 1,1
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 16,4	- 0,6	4,9				- 12,1
- <i>Autres</i>	10,1	3,3					13,4
Résultat technique non-vie	18,6	5,3	9,1				33,0
Résultat technique total	175,8	0,1	54,8	5,0			235,7
Profits (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	- 50,7	9,1	0,3	0,3			- 41,0
Marge opérationnelle	125,1	9,2	55,1	5,3			194,7
Part dans le résultat des entreprises associées	0,7			29,7	- 8,2		22,2
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	45,9	19,8	4,3	- 4,8	814,2	- 4,6	874,8
Bénéfice avant impôts	171,7	29,0	59,4	30,2	806,0	- 4,6	1.091,7
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	37,0%	28,3%	27,2%				33,4%
Ratio de sinistralité	68,6%	76,0%	64,2%				70,7%
Ratio combiné	105,6%	104,3%	91,4%				104,1%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,39%		0,66%	3,72%			0,56%
Fonds sous gestion	46 423,7	1.281,2	19.562,0	1.052,4	198,2	- 95,0	68.422,5

26.12 Autres informations sectorielles en assurance non-vie

Le tableau ci-dessous présente les ratios de l'activité non-vie par secteur au 30 juin 2010:

	<i>Ratio de sinistralité</i>	<i>Ratio de charges</i>	<i>Ratio combiné</i>
<i>Premier semestre 2010</i>			
Belgique	70,5%	36,6%	107,0%
Royaume-Uni	76,4%	30,1%	106,5%
Europe continentale	71,6%	27,5%	99,1%
 <i>Premier semestre 2009</i>			
Belgique	68,6%	37,0%	105,6%
Royaume-Uni	76,0%	28,3%	104,4%
Europe continentale	64,2%	27,2%	91,4%

Ratio de sinistralité : le coût des sinistres, net de réassurance, exprimé en pourcentage du montant des primes nettes acquises, à l'exclusion du coût interne de traitement des sinistres.

Ratio de charges : le montant des charges exprimées en pourcentage du montant des primes acquises, net de réassurance. Les charges comprennent les coûts internes de gestion des sinistres ainsi que les commissions à charge de l'exercice, après déduction des coûts internes de placement.

Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

27 Passifs éventuels

27.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques.

Comme toute autre institution financière, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans de nombreux dossiers d'indemnisation, litiges et actions en justice découlant du cours normal de ses activités qui, depuis la cession des activités bancaires en octobre 2008, se limitent aux activités d'assurance.

En outre, à la suite des événements qui ont marqué l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales en Belgique et aux Pays-Bas. Certaines de ces enquêtes pourraient se traduire pour Ageas par des passifs futurs substantiels mais actuellement impossibles à quantifier.

Bien que certaines enquêtes et procédures judiciaires en cours n'aient pas engendré de risque financier (important) immédiat pour Ageas, on ne peut exclure qu'elles puissent générer ultérieurement une incidence négative. Tel est le cas pour (i) les enquêtes menées par les experts désignés par le tribunal en Belgique, qui ont été chargés de présenter un rapport sur les transactions conclues en septembre et en octobre, (ii) le rapport des experts préparé dans le cadre de l'enquête ordonnée par la juridiction néerlandais « Ondernemingskamer » à la demande de VEB, qui porte sur le financement de l'offre sur ABN AMRO, les communications publiques de Fortis depuis l'offre sur ABN AMRO et sur les transactions de septembre et octobre, et (iii) les enquêtes menées par les autorités de contrôle aux Pays-Bas (AFM – Autorité des marchés financiers) et en Belgique (CBFA – Commission bancaire, financière et des assurances), ainsi que l'enquête pénale en cours en Belgique.

Le 5 février 2010, dans le cadre de ses enquêtes, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 576.000 pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européennes (dans le contexte de la reprise d'ABN Amro) impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Toutefois, Ageas conteste ces allégations d'infraction et a fait appel de la décision de l'AFM.

Le 16 juin 2010, le rapport des experts mandatés par la juridiction « Ondernemingskamer » d' Amsterdam a été rendu public. Une copie du rapport peut être téléchargée du site internet d'Ageas. Les experts se montrent notamment critiques sur la manière dont Fortis a informé ses investisseurs à diverses occasions et concluent que l'information présentée par Fortis aux investisseurs dans une série de domaines était incorrecte ou à tout le moins incomplète. Ils font en particulier référence à (i) l'information sur la position et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 et dans le Prospectus d'offre de souscription de droits (incluant la mise à jour des résultats) effectuée le 9 octobre 2007 (à noter toutefois que les experts reconnaissent que l'information n'a pas été manipulée ni délibérément présentée de manière inexacte) ; (ii) l'information sur la vente de certaines parties d'ABN AMRO comme demandée par les autorités européennes chargées de la concurrence et sur la solvabilité de Fortis, dans la période allant du 21 mai 2008 au 26 juin 2008 ; (iii) la communication de certains faits aux investisseurs dans la période subséquente et, plus spécifiquement, le 26 septembre 2008. Le 16 août 2010, VEB et certaines autres

parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts devraient être qualifiés de « gestion déficiente » par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis le 29 avril 2008. Les conclusions des experts néerlandais pourraient donner lieu à de nouvelles actions et procédures intentées contre Ageas, dont des actions en dommages et intérêts.

Ageas se défendra de toute allégation de faute mais ces actions pourraient en fin de compte avoir un effet important sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire si des actions seront intentées, ni leur nombre, ni leur issue, ni l'importance des dommages et intérêts à payer éventuellement.

Ageas se défendra de toute allégation de faute mais, si elles aboutissent, ces actions pourraient en fin de compte avoir un effet important sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire si des actions seront intentées, ni leur nombre, ni leur issue, ni l'importance des dommages et intérêts à payer éventuellement.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV et ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux Etats-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'émission de droits effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que les investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute et va interjeter appel de la décision de l'AFM. Comme indiqué précédemment, ces éléments pourraient entraîner de nouvelles actions et procédures à l'encontre d'Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts. Bien que ces actions, si elles aboutissent, puissent avoir un impact important sur Ageas, il n'est actuellement pas possible d'estimer si des actions seront intentées, combien le seraient, ni leur chance d'aboutir, ni le montant des dommages à payer éventuellement.

Des procédures judiciaires en cours à l'encontre d'Ageas en Belgique et aux Pays-Bas exposent Ageas à un risque de condamnation à payer des dommages et intérêts aux actionnaires pour des pertes qu'ils ont encourues depuis septembre 2007.

- ♦ Diverses actions en justice ont été intentées par des actionnaires individuels et par des associations d'actionnaires en Belgique et aux Pays-Bas, réclamant (i) l'annulation des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 ou le paiement d'indemnités compensatoires et/ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008. Il s'agit notamment :
 - de la procédure intentée devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen ; la demande de mesures provisoires contre Ageas a été rejetée le 8 décembre 2009 et Me Modrikamen a annoncé qu'il poursuivrait alors la procédure de fond ;
 - de la procédure intentée par un certain nombre de particuliers rassemblés autour de Deminor International, en cours devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles ;
 - de la procédure intentée par VEB et Deminor devant le Tribunal de Commerce d'Amsterdam ainsi que de la procédure intentée par des actionnaires individuels représentés par Me De Gier devant le Tribunal de Commerce d'Amsterdam ; toutes ces procédures sont encore en cours ;

- et de la procédure intentée par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Bos devant le Tribunal d'Utrecht, qui est également encore en cours. Dans ce contexte, plusieurs anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et /ou du droit civil néerlandais, d'exempter ces personnes de tous dommages à payer par suite de ou en lien avec les procédures judiciaires intentées contre elles et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Ageas a contesté la validité de toute obligation d'exemption légale ou contractuelle.
- * Une action collective (class action) en dommages et intérêts avait été intentée devant la US District Court du Southern District de New York, sur la base d'allégations d'infractions à la législation financière commises durant la période du 17 septembre au 14 octobre 2008. Cette action a été rejetée le 19 février 2010 pour défaut de compétence de la juridiction et fait l'objet d'un appel. La demande de réexamen du rejet n'a pas abouti et le plaignant n'a pas fait appel de cette décision. Cette action est dès lors éteinte.

Le fait que l'une de ces actions déboucherait sur l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis et des accords et transactions en découlant (ce qui est hautement improbable, notamment dans la mesure où ni les experts belges désignés par la Cour d'Appel de Bruxelles le 12 décembre 2008 ni les experts néerlandais mandatés par la juridiction néerlandaise « Ondernemingskamer » n'ont critiqué ces transactions), aurait des conséquences sur la situation financière d'Ageas, qui ne peuvent être quantifiées à l'heure actuelle. Dans l'hypothèse où l'une des décisions judiciaires condamnerait Ageas à payer des dommages et intérêts, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière.

Concernant les procédures judiciaires intentées contre Ageas et Ageasfinlux par des investisseurs dans le cadre de l'instrument FRESH émis en 2002, Ageas reste convaincu, après consultation de ses conseillers juridiques, que sa position légale est saine et n'est pas susceptible d'être valablement contestée en justice.

Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas prendra des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncée ci-avant, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures et enquêtes sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les comptes annuels consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée.

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant des frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés pour la société. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

27.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas N.V. et ageas SA/NV, dans la mesure où ces (ex-)sociétés mères agissaient comme garantes, co-débitrices ou parties à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) sont un instrument émis par Fortis Banque SA/NV, avec ageas SA/NV et ageas N.V. agissant comme co-débitrices, d'un montant d'EUR 3 milliards. Selon les termes et conditions de l'instrument, il sera remboursé par Fortis Banque uniquement via l'échange contre des actions Ageas déjà émises et détenues par Fortis Banque (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 décembre 2009 tel qu'indiqué comprend déjà les 125.313.283 actions Ageas émises aux fins de cet échange). Tant que les CASHES ne sont pas échangés en actions Ageas, ces actions Ageas ne sont assorties d'aucun droit de dividende ou de vote.

Le montant en principal des CASHES ne sera pas remboursé en espèces. L'unique recours des détenteurs des CASHES contre n'importe lequel des codébiteurs concernant le montant en principal réside dans les 125.313.283 actions Ageas que Fortis Banque a données en garantie en faveur de ces détenteurs.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés contre des actions Ageas au prix d'EUR 23,94 par action, à la discrétion des détenteurs. A partir du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si le cours de l'actions Ageas est égal ou supérieur à EUR 35,91 pendant vingt jours de cotation consécutifs. Les coupons attachés aux titres, en principe payables par Fortis Banque, sont trimestriels, à terme échu et à un taux variable basé sur l'Euribor à trois mois plus 2,0%.

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV et ageas N.V. via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que Fortis Banque devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV et ageas N.V. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV et ageas N.V. d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

L'annonce par Ageas, le 15 mars 2009, de sa décision ne pas déclarer de dividende pour l'exercice 2008, a déclenché l'activation du mécanisme ACSM. Cependant, le 27 mai 2009, Ageas a annoncé son intention de reprendre le paiement d'un dividende en 2010 pour l'exercice 2009, le dividende étant égal ou supérieur au seuil précité de rendement de dividende de 0,5%. En conséquence, les coupons échéant durant l'année 2009 ont été honorés en espèces et non via le mécanisme ACSM.

2. MCS

Le 7 décembre 2007, Fortis Bank Nederland (actuellement devenue ABN AMRO Bank N.V.), avec Fortis Banque SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V., agissant en qualité de codébiteurs, ont émis des titres à convertibilité obligatoire (Mandatory Convertible Securities – « MCS ») d'un montant en principal total d'EUR 2 milliards. Le non-respect des conditions minimales de solvabilité de Fortis Bank Nederland entraînerait une conversion anticipée par le biais du mécanisme ACSM pour les coupons impayés.

Les paiements des coupons des MCS sont exécutés par Fortis Bank Nederland ; ils sont effectués à la discrétion de l'émetteur si Ageas n'a pas déclaré ou payé un dividende dans les douze mois qui précèdent la date du coupon. Bien que ceci s'appliquât aux dates de coupon semestrielles en 2009, Fortis Bank Nederland a continué à payer les coupons.

Le 7 décembre 2010, aura lieu la conversion obligatoire des MCS en un certain nombre d'actions Ageas qui dépendra du cours boursier du moment, avec un minimum de 88.928.413 et un maximum de 106.723.586 actions. Le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 décembre 2009 n'inclut pas encore ces actions. Conformément aux accords conclus par les parties, pour le règlement en actions lors de la conversion, Fortis Bank Nederland N.V. doit rémunérer Ageas par l'émission de nouvelles actions au profit d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.; cette rémunération a été contestée par l'État néerlandais après que celui-ci a pris le contrôle de Fortis Bank Nederland N.V..

Lors de la conversion du MCS, Ageas va comptabiliser une augmentation de son capital d'EUR 2 milliards liée à une créance d'EUR 2 milliards, pour de nouvelles actions Fortis Bank Nederland N.V. à recevoir de Fortis Bank Nederland N.V. Si l'État néerlandais obtient gain de cause, ageas SA/NV et ageas N.V. devront comptabiliser une dépréciation sur cette créance, en fonction du niveau de compensation qui sera convenu.

3. Fortis Capital Company

Fortis Capital Company Limited a procédé en 1999 à l'émission d'EUR 450 millions d'actions préférentielles perpétuelles, sans droit de vote et non cumulatives, assortie d'une convention de support signée par Fortis Banque Belgique, ageas SA/NV et ageas N.V. Fortis Capital Company a annoncé, le 26 mars 2009, sa décision de ne pas rembourser l'instrument. En juin 2009, en raison de cette décision et conformément aux dispositions de la convention de support, les détenteurs de ces actions préférentielles disposaient d'un droit ponctuel d'échanger leurs actions préférentielles en actions Ageas ordinaires, et Ageas pouvaient à son tour rembourser les actions préférentielles en numéraire en lieu et place d'émettre les actions requises.

Des actionnaires préférentiels, représentant une valeur en principal totale d'EUR 362 millions, ont choisi d'échanger leurs actions préférentielles et Ageas a choisi de payer en numéraire le remboursement de ces actions préférentielles. Etant donné que Fortis Bank Nederland (l'entité à laquelle Fortis Capital Company a reprêté les produits) ne fait plus partie d'Ageas, Ageas estime avoir droit à une compensation pour ce remboursement. Le 24 août 2009, Ageas a introduit une action sur le fond, devant le tribunal de commerce d'Amsterdam, contre Fortis Company Limited, Fortis Bank Nederland et l'Etat néerlandais, en vue d'obtenir une compensation complète pour le remboursement en numéraire d'EUR 362 millions. La procédure intentée par Ageas est incluse sous Réassurance et autres créances. Etant donné que la procédure est contestée par la contrepartie, le montant est entièrement déprécié comme indiqué à la Note 25 "Variations des dépréciations".

Les investisseurs détenant les EUR 88 millions d'actions préférentielles restants ne disposent plus d'aucun droit à un règlement en actions contre ageas SA/NV et ageas N.V.

Le 16 août 2010, ABN AMRO Bank N.V. a annoncé son intention de rembourser toutes les actions préférentielles restantes à la prochaine date de paiement du dividende, le 29 septembre 2010.

A partir de cette date, Ageas sera libéré de son obligation éventuelle, découlant de la convention de support, de permettre le paiement du dividende annuel (EURIBOR à 3 mois + 2,60%) sur les EUR 88 millions d'actions préférentielles restants.

4. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque 2001

Fortis Banque S.A. a émis en 2001 EUR 1.000 millions d'obligations remboursables perpétuelles à coupon cumulatif, qui bénéficient d'une convention de support conclue par ageas SA/NV et ageas N.V., à un taux d'intérêt de 6,50% jusqu'au 26 septembre 2011 et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 2,37% par la suite.

Aux termes de la convention de support, si la solvabilité de Fortis Banque tombe en deçà d'un seuil donné ou si Ageas Banque en décide ainsi, le coupon pourra être réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV et ageas N.V. d'actions ordinaires. Dans ce cas, Fortis Banque devra rémunérer ageas SA/NV et ageas N.V. par l'apport à son capital, d'actions ordinaires ou de certificats participatifs émis par Fortis Banque.

La convention de support confère également aux détenteurs la possibilité, en cas de non-remboursement de l'instrument par Fortis Banque en 2011, d'obtenir le remboursement en principal de l'instrument auprès d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. par le biais de l'émission d'actions Ageas. Pour leur part, ageas SA/NV et ageas N.V. ont la possibilité de régler en espèces le montant en principal sur les titres. Dans les deux cas, Ageas recevra en compensation de ce remboursement des titres de dette Tier 1 de Fortis Banque.

5. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque 2004

Fortis Banque S.A. a émis, en 2004, EUR 1.000 millions des titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par ageas SA/NV et ageas N.V., à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de Fortis Banque passe sous un seuil donné ou si Fortis Banque en décide ainsi, le coupon pourra être réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV et ageas N.V. d'actions ordinaires pour lesquelles Fortis Banque devrait rémunérer ageas SA/NV et ageas N.V. par l'émission d'actions ordinaires.

28 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Kwik-Fit Insurance Services

Le 2 juillet 2010, Ageas a annoncé la signature d'un accord avec PAI Partners pour l'acquisition Kwik-Fit Insurance Services (KFIS), une société britannique de courtage en assurance qui sert plus de 600.000 clients, pour une contrepartie totale de GBP 215 millions. Cette transaction devrait être finalisée durant le troisième trimestre 2010, sous réserve de l'accord des régulateurs.

KFIS est une société de courtage en assurance qui commercialise principalement des produits non-vie auprès de sa clientèle de particuliers, surtout par le biais d'internet, en s'appuyant sur la marque Kwik-Fit et sur deux autres marques : The Green Insurance Company et Express Insurance.

Cette acquisition consolidera la position d'Ageas comme quatrième distributeur d'assurances de dommages pour particuliers par le biais d'intermédiaires au Royaume-Uni. Elle renforcera aussi l'activité de détail d'Ageas, en la dotant d'une capacité additionnelle, en portant à 1,6 million le nombre total de ses clients et en générant des revenus combinés pro forma pour 2009 de GBP 189 millions. Après la clôture de la transaction, un montant en cash devrait être libéré, ce qui ramènera l'investissement net en cash à environ GBP 185 millions. Le rendement sur investissement devrait être supérieur aux exigences de rendement minimum définies par Ageas. En outre, cette transaction accroîtra le niveau de revenus des activités de distribution, qui, dans le marché très dynamique qu'est le Royaume-Uni, constituent une source de revenus relativement stables pour les distributeurs performants.

Partenariat

Ageas (Insurance, UK) et American Express ont annoncé le 8 juillet 2010 la conclusion d'un nouveau partenariat stratégique de cinq ans visant à commercialiser des produits d'assurance auto et habitation auprès de la clientèle d'American Express en Grande-Bretagne. Dans le cadre de cet accord, les sociétés d'Ageas accepteront la carte American Express.

Vente des activités en Turquie

Ageas a annoncé avoir conclu un accord avec BNP Paribas Assurance portant sur la vente de ses activités Vie et Pension en Turquie. Fortis Emeklilik ve Hayat a généré en 2009 un encaissement brut d'EUR 62 millions. La transaction devrait générer un profit sur cession limité.

Ageas avait acquis les activités d'assurance en Turquie en 2005, dans le cadre de l'acquisition de Disbank par Fortis Banque. Depuis lors, l'encaissement avait plus que doublé, en progressant d'EUR 29 millions en 2005 à EUR 62 millions en 2009. Parallèlement, les canaux de distribution avaient été étoffés.

Cette transaction, qui doit être approuvée par les instances de contrôle, devrait être clôturée au cours du 4ème trimestre 2010.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement du Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre 2010 d'Ageas, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne ainsi, qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration d'Ageas déclare qu'à sa meilleure connaissance, le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre 2010 d'Ageas donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Ageas et que les informations qu'il contient ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration. En outre, le Rapport du Conseil d'Administration pour le premier semestre 2010 inclut les informations requises conformément à la section 5 :25d, sous-sections 8 et 9 de la loi néerlandaise de surveillance des marchés financiers.

Le 24 août 2010, le Conseil d'Administration a revu le Rapport Financier Intermédiaire Consolidé du premier semestre 2010 d'Ageas et a autorisé sa publication.

Bruxelles/Utrecht, le 24 août 2010

Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Frank Arts
	Bridget McIntyre
	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Belén Romana
	Jin Shaoliang
	Jan Zegeering Hadders

Rapport des auditeurs

Aux membres du Conseil d'Administration d'ageas SA/NV et ageas N.V.

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire consolidée condensée ci-annexée pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2010 d'ageas SA / NV, ageas N.V. et de leurs filiales respectives («Ageas»), qui comprend l'état consolidé condensé de la situation financière au 30 juin 2010, le compte de résultat consolidé condensé, l'état du résultat global consolidé condensé, l'état consolidé condensé des variations de capitaux propres et l'état consolidé condensé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes explicatives sélectionnées pour la période de six mois clôturée à cette date.

L'établissement et la présentation fiable de cette information financière intermédiaire consolidée condensée conformément à la norme comptable internationale IAS 34 Information Financière Intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relève de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire condensée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'information financière intermédiaire effectué par l'auditeur indépendant de la société ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à obtenir des informations, principalement des responsables financiers et comptables, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

La portée d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un contrôle plénier conduit en conformité avec les normes internationales d'audit et, par conséquent, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les éléments significatifs qu'un contrôle plénier aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments nous laissant penser que l'information financière intermédiaire consolidée condensée pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2010 ci-annexée n'est pas préparée à tous égards significatifs conformément à la norme comptable internationale IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Paragraphe explicatif

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons l'attention sur la note 27 de l'information financière intermédiaire consolidée condensée pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2010, qui explique que Ageas est impliquée dans divers litiges, différends et actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à certains événements et opérations qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008, qui pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement et l'information financière intermédiaire consolidée condensée pour la période de six mois close au 30 juin 2010 ne reprend aucune provision pour les dettes financières qui pourraient en résulter.

Amstelveen, le 24 août 2010

Bruxelles, le 24 août 2010

KPMG ACCOUNTANTS N.V.
représentée par

KPMG Réviseurs d'Entreprises
représentée par

S.J. Kroon

M. Lange
Réviseur d'entreprises

